



Ref.: 2026-01-D-17-fr-3

Orig.: EN

Rapport annuel d'activités global 2025 (Art. 33.4 RF 2017)

Approuvé par le Conseil supérieur des Ecoles européennes lors de sa Réunion des 15, 16 et 17 avril 2026 à Riga (Lettonie)

Ce rapport fait référence aux documents suivants :

- Données sur la rentrée scolaire 2025-2026 des Écoles européennes (Réf. 2025-10-D-1-fr-2)
- Rapport sur les échecs par matière et les taux de redoublement dans les Écoles européennes -2024-2025 – (Réf. 2025-09-D-32-fr-4)
- Rapport statistique concernant l'offre de soutien éducatif et l'éducation inclusive dans les Écoles européennes pour l'année scolaire 2024-2025 (Réf. 2025-12-D-22-fr-5)
- Rapport ICT 2025 & ICT Plan pour 2026 (Réf. 2026-01-D-27-fr-3) + Annexe: Report on the IT-PEDA Strategy Working group activities – (Réf. 2026-02-D-8-en-1)
- Rapport sur le Baccalauréat européen 2025 (Réf. 2025-06-D-31-fr-5)
- Rapport annuel d'activités du Bureau du Secrétaire général (Réf. 2026-01-D-16-fr-3)
- Le Rapport annuel d'activités des 13 Écoles, disponible auprès des Écoles européennes agréées : Rapport de données 2025-2026 (Réf. 2025-11-D-16-fr-1)
- Plan multi-annuel du système des écoles européennes (Réf. 2025-01-D-46-fr-4)
- Plan annuel 2025 du Bureau du Secrétaire général des Écoles européennes (Réf. 2025-01-D-72-fr-3)
- Rapport de la Cour des Comptes européenne pour l'exercice 2024 (Réf. 2025-10-D-28-fr-2)
- Mission et Vision des Ecoles européennes (Réf. 2025-02-D-1-fr-6)

Tous ces documents sont disponibles sur le site Web du Bureau du Secrétaire général des Écoles européennes (www.eursec.eu).

<p>Comité budgétaire</p> <p>Date de la réunion : 10 et 11 mars 2026</p> <p><u>Proposition :</u></p> <p>Le Comité budgétaire est invité à donner un avis favorable à la proposition de Rapport annuel d'activités global 2025 (Art. 33.4 RF 2017).</p> <p><u>Conclusion:</u></p> <p>Le comité budgétaire a émis un avis favorable sur le Rapport annuel d'activités global 2025.</p>	<p>Réf. : 2026-01-D-17-fr-1</p>
<p>Conseil supérieur</p> <p>Date de la réunion : 15 au 17 avril 2025</p> <p><u>Proposition :</u> Le Conseil supérieur est invité à approuver le Rapport annuel d'activités global 2025 (Art. 33.4 RF 2017).</p> <p><u>Conclusion :</u> Le Conseil supérieur a approuvé le Rapport annuel d'activités global 2025 (Art. 33.4 FR 2017).</p>	<p>Réf. : 2026-01-D-17-fr-2</p>
<p>Version finale approuvée par le Conseil supérieur lors de sa réunion des 15, 16 et 17 avril 2026 à Riga.</p>	<p>Réf. : 2026-01-D-17-fr-3</p>

Table des matières

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES GLOBAL 2025 (ART. 33.4 RF 2017)	1
1. INTRODUCTION	4
2. MISSION ET VISION	6
3. OBJECTIFS DANS LES SIX DOMAINES PRIORITAIRES	7
4. MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	11
5. ECOLES EUROPEENNES AGREES – OUVERTURE DU SYSTEME	18
A. OUVERTURE DU SYSTEME: ECOLES EUROPEENNES AGREES	18
B. LE BACCALAUREAT EUROPEEN DANS LES ECOLES AGREES.....	22
C. OBJECTIF SPECIFIQUE POUR LES ECOLES AGREES	23
I. AUDITS ET PROCESSUS D'AUDIT	25
II. APPUI AUX PARTIES PRENANTES.....	25
6. GESTION FINANCIERE ET CONTROLE INTERNE	26
A. MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS	26
B. MISE EN PLACE DU SYSTEME DE GESTION FINANCIERE.....	29
I. SYSTEME DE COMPTABILITE SAP.....	29
II. SEPARATION DES TACHES	29
III. PAIEMENTS DANS SAP ET SYSTEME BANCAIRE EN LIGNE.....	30
IV. MODELE SIMPLIFIE	30
V. SIGNATURE CENTRALE DES COMPTES POUR 2024	30
VI. RAPPORT SEMESTRIELS.....	30
C. CONCLUSION SYNTHETIQUE DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	31
D. REGISTRE DES EXCEPTIONS.....	35
E. GESTION DES RISQUES	39
7. RESULTATS DES AUDITS EXTERNES ET INTERNES	42
A. AUDITS PAR LE SERVICE D'AUDIT INTERNE (SAI).....	42
B. ACTIVITES DE LA COUR DES COMPTES EUROPEENNE (CCE).....	44
C. ACTIVITES DE L'AUDITEUR EXTERNE DELOITTE.....	45
D. AUDIT POUR VALIDER LE SYSTEME DE COMPTABILITE (ARTICLE 35 DU RF) PROGRES REALISES EN 2025	46
E. CONTROLES EX-POST EFFECTUES PAR L'UNITE CAPACITE DE CONTROLE INTERNE EN 2025	47
8. FINANCEMENT DU SYSTEME: PARTAGE DES COUTS LIES AU PERSONNEL DETACHE PARMIS LES ETATS MEMBRES (PARTAGE DES COUTS)	49
ANNEXE 1: DECLARATIONS D'ASSURANCE	52
ANNEXE 2: PUBLICITE EX-POST POUR LES PROCEDURES NEGOCIEES EXCEPTIONNELLES SANS PUBLICATION PREALABLEE	67
ANNEXE 3 : DONNEES SUR L'EXECUTION DU BUDGET	68

1. Introduction

Le Rapport annuel d'activités global 2025 répond aux obligations de rapport prévues à l'article 33 du Règlement financier des Écoles européennes. Il consolide les rapports annuels d'activités des 13 Écoles européennes et du Bureau du Secrétaire général et présente l'évaluation de l'Ordonnateur concernant la réalisation des objectifs, l'utilisation des ressources ainsi que l'efficacité des modalités de gouvernance et de contrôle interne dans l'ensemble du système.

Sur la base des informations fournies et des résultats des contrôles effectués, une assurance raisonnable est obtenue quant à la fiabilité des rapports, à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes ainsi qu'à la mise en œuvre d'une gestion financière saine.

Au cours de l'année 2025, le système des Écoles européennes a poursuivi la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques, pédagogiques et administratifs. Une étape majeure a été franchie avec l'adoption de la Mission et Vision du système des Écoles européennes, définissant la finalité, les priorités et l'évolution future du système.

Les priorités en matière de pédagogie ont permis d'assurer la poursuite d'un enseignement multilingue et multiculturel de haute qualité. Des progrès particuliers ont été réalisés dans la mise en œuvre des programmes, les mesures relatives à l'éducation inclusive et les initiatives en matière de bien-être, parallèlement au lancement de la nouvelle plateforme de formation professionnelle continue, qui permettra d'améliorer progressivement et d'élargir les possibilités de formation offertes au personnel enseignant et au personnel en général.

Les Écoles européennes agréées poursuivent leur expansion régulière : le système des Écoles européennes compte actuellement 24 Écoles européennes agréées. Six écoles supplémentaires sont actuellement en cours de processus d'accréditation. La qualité est continuellement renforcée grâce à l'amélioration des audits et à d'autres initiatives, telles que le Buddy Scheme ainsi que d'autres initiatives de soutien.

En 2025, les Écoles européennes ont continué à renforcer la gestion financière, la gouvernance informatique, la conformité au RGPD ainsi qu'au Règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act). D'importants projets informatiques sont en cours afin de soutenir cet objectif : la mise en œuvre d'un nouvel outil de veille économique permettant de mieux analyser et visualiser les données et de prendre des décisions éclairées, la mise en œuvre d'un outil RH visant à numériser l'ensemble des processus liés aux ressources humaines, ainsi que le remplacement du système actuel de gestion scolaire.

La Cour des comptes européenne a confirmé, comme les années précédentes, qu'elle n'a relevé aucune erreur significative dans les états financiers consolidés finaux pour l'exercice 2024 des Écoles européennes. En outre, l'auditeur externe a émis des opinions d'audit sans réserve pour l'ensemble des écoles auditées, démontrant l'efficacité des efforts déployés ces dernières années. Le cadre de contrôle interne a été évalué comme étant largement efficace à l'échelle du système, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires en matière de planification de la continuité des activités et de documentation des procédures. Les actions relatives à la responsabilité au titre du RGPD ont été renforcées et les premières mesures de mise en œuvre visant à assurer la conformité avec le cadre européen en matière d'intelligence artificielle ont été engagées.

La gestion des risques a mis en évidence des défis persistants liés à la disponibilité des inspecteurs, aux menaces en matière de cybersécurité, à la capacité des infrastructures ainsi qu'aux difficultés de recrutement touchant tant le personnel administratif que le personnel enseignant.

En conclusion, l'année 2025 a été une année très réussie pour le système des Écoles européennes, marquée par la mise en œuvre et l'avancement d'objectifs importants, tout en garantissant une gestion financière saine et des dispositifs de contrôle interne fiables. Une attention soutenue demeurera nécessaire afin de progresser dans la mise en œuvre des (nouvelles) recommandations d'audit, de poursuivre l'harmonisation des pratiques pédagogiques, de continuer à développer les cadres relatifs au bien-être et à l'inclusion, et d'assurer des conditions de travail attractives pour l'ensemble des catégories de personnel.

2. Mission et vision

Vision	<p>Les Écoles européennes dispenseront une éducation de haute qualité à leurs élèves, qui nourrira leur curiosité, leur créativité, leur pensée critique, leur adaptabilité et leur passion de l'apprentissage tout au long de la vie.</p> <p>En adoptant des valeurs européennes communes, l'innovation, l'inclusion et les pratiques fondées sur des données probantes, les élèves seront dotés de la résilience et de la confiance nécessaires pour naviguer dans un monde en évolution rapide et pour jeter des ponts entre les cultures à travers l'Europe et au-delà.</p> <p>Les Écoles européennes seront un modèle d'excellence favorisant un dialogue et une coopération avec les acteurs de l'éducation et les décideurs politiques. Grâce à un engagement résolu en faveur de la qualité et de l'amélioration continue, les Écoles européennes ne se contenteront pas de relever les défis à venir, elles façonneront également un avenir plus radieux et interconnecté.</p>	
Piliers du développement	L'éducation de demain	Notre rôle et notre ambition dans l'Espace européen de l'éducation
	<p>Nous visons à :</p> <ol style="list-style-type: none"> donner aux élèves les moyens de s'adapter, d'innover, de devenir des individus responsables et indépendants en leur permettant d'acquérir des compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie ; permettre aux élèves de développer des compétences de base essentielles ainsi que des compétences transformatrices, y compris des soft skills, une culture numérique, de la créativité, l'esprit critique et la sensibilisation au développement durable ; mettre en œuvre des méthodes d'enseignement innovantes axées sur l'élève et fondées sur des données probantes ; développer un programme flexible et évolutif avec des parcours interdisciplinaires ; garantir un modèle d'assurance qualité solide, gage d'une amélioration continue. 	<p>Nous visons à :</p> <ol style="list-style-type: none"> contribuer activement au développement de l'éducation européenne dans l'ensemble de l'UE ; favoriser la coopération avec les organisations éducatives locales, nationales et internationales ; accroître la visibilité des Écoles européennes dans les États membres de l'UE ; dispenser une formation professionnelle de haute qualité et offrir des opportunités de carrière pour soutenir nos éducateurs dans les Écoles européennes.

Mission	<p>Le système des Écoles européennes offre une éducation de qualité, multilingue, multiculturelle et inclusive à ses élèves, de la maternelle à la fin du secondaire. Enraciné dans des valeurs européennes et démocratiques, le système encourage la citoyenneté, la compréhension interculturelle et la coopération, en dotant les élèves des compétences nécessaires pour s'épanouir sur le plan académique, social et personnel dans un monde diversifié et globalisé en évolution rapide.</p>			
Valeurs	Identité européenne	Multilinguisme et multiculturalisme	Collaboration	Inclusion
	<ol style="list-style-type: none"> Nous intégrons la dimension européenne dans notre pédagogie. Nous dispensons un enseignement de grande qualité et défendons les valeurs européennes que sont la dignité humaine, la liberté, la démocratie et l'égalité, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, ainsi que l'intégration, l'équité et la durabilité. 	<ol style="list-style-type: none"> Nous proposons un enseignement dans toutes les langues officielles de l'UE, de la maternelle à l'enseignement secondaire supérieur, sanctionné par le Baccalauréat européen. Nous nous engageons à soutenir et à préserver nos langues et cultures nationales. Nous dispensons une éducation multiculturelle dans le cadre du programme. 	<ol style="list-style-type: none"> Les élèves des différentes sections linguistiques étudient certaines matières dans des groupes linguistiques mixtes. Les enseignants des États membres de l'UE collaborent à l'enseignement, au partage et à l'échange de bonnes pratiques. Les inspecteurs de tous les États membres de l'UE collaborent et fournissent des conseils professionnels sur les développements pédagogiques et prennent part aux processus de prise de décision. Nous encourageons la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les élèves, les parents, les éducateurs et le personnel administratif, aux processus de prise de décision. 	<ol style="list-style-type: none"> Nous offrons des possibilités d'apprentissage qui permettent à tous les élèves d'atteindre leur plein potentiel, indépendamment de leur origine, de leur identité ou de leurs capacités. Nous soutenons le bien-être des élèves et du personnel dans nos écoles.

3. Objectifs dans les six domaines prioritaires

Priorité 1	Domaines prioritaires 1 : Mettre en œuvre le « Plan d'action : Réflexion sur l'avenir du système des Écoles européennes »	Statut En cours
Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et approuver le document « Mission et vision du système des Écoles européennes » (groupe de travail EE). Soumettre une proposition de mise à jour et de révision des frais de scolarité pour les catégories 2 et 3 (GT Frais de scolarité). Soumettre une proposition visant à réexaminer les compétences de la Chambre de recours et à analyser la possibilité de mettre en place un médiateur indépendant (GT Protection juridique). 	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le document « Mission et vision du système des Écoles européennes » a été finalisé et approuvé par le CS en juin 2025. ✓ La révision de la politique relative aux frais de scolarité a été menée et approuvée par le Conseil supérieur. Le Conseil supérieur a adopté une proposition comprenant plusieurs mesures concernant les frais de scolarité applicables aux catégories II et III, afin de favoriser l'admission de ces élèves dans les Écoles européennes. ✓ En 2025, le Groupe de travail « Protection juridique » a poursuivi ses travaux et a proposé des modifications concrètes de la réglementation des Écoles européennes, afin de simplifier, clarifier et harmoniser les procédures. Ces modifications ont été approuvées par le Conseil supérieur lors de ses réunions du 9 au 11 avril 2025 et sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2025. 	
Autres étapes nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les discussions sur la mise en place d'un médiateur externe ou d'un mécanisme de médiation, ainsi que sur le modèle approprié, le champ d'intervention et l'articulation avec le mécanisme de recours existant. 	

Priorité 2	Domaine prioritaire 1 : Réviser et améliorer la gouvernance des EE a) Amélioration de la gouvernance en matière de pédagogie b) Renforcement de la gouvernance en matière d'informatique	Statut : En cours
Principales étapes	<p>a) <u>Amélioration de la gouvernance en matière de pédagogie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Audit du SAI sur les dispositifs de gouvernance en matière de pédagogie <ul style="list-style-type: none"> Appui et contribution à l'audit du SAI sur les dispositifs de gouvernance en matière de pédagogie Après réception du rapport final d'audit (attendu à l'été 2025), élaboration d'un plan d'action Simplification des réunions du Conseil : <ul style="list-style-type: none"> Évaluation des changements proposés pour les réunions pédagogiques de février 2025 Préparation de nouvelles pistes visant à améliorer l'efficacité des 	

	<p>réunions pédagogiques</p> <p>b) <u>Renforcement de la gouvernance en matière d'informatique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avancement de la mise en œuvre des recommandations du SAI conformément au calendrier
Réalisations	<p>a) Amélioration de la gouvernance en matière de pédagogie</p> <p>Audit du SAI sur les dispositifs de gouvernance en matière de pédagogie</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le SAI a finalisé l'audit sur les dispositifs de gouvernance en matière de pédagogie et formulé sept recommandations. Un plan d'action a été élaboré et approuvé ; des groupes de travail spécifiques ont été mis en place et approuvés afin de préparer des propositions de mise en œuvre des recommandations. <p>Simplification des réunions du Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'évaluation des changements proposés pour les réunions pédagogiques de février 2025 et d'octobre 2025 a été réalisée. ✓ Recommandations envoyées aux GT concernés <p>b) Renforcement de la gouvernance en matière d'informatique</p> <p>Les recommandations issues de l'audit sur la gouvernance informatique, relatives aux pratiques de soutien à l'informatique et à la gestion des risques informatiques, ont été mises en œuvre et clôturées par le SAI. La mise en œuvre de la recommandation relative à la gouvernance de la sécurité informatique est toujours en cours.</p>
Autres étapes nécessaires	<p>a. Le groupe de travail mandaté élaborera des pistes de mise en œuvre des recommandations du SAI visant à améliorer la gouvernance en matière de pédagogie.</p> <p>b. Des décisions formelles sont envisagées afin d'approuver les changements proposés.</p> <p>c. Les travaux se poursuivront sur la mise en œuvre de la recommandation restante du SAI relative à la gouvernance de la sécurité informatique.</p>

Priorité 3	Domaine prioritaire 2 : Favoriser les échanges et la participation aux programmes d'échange	Statut : En cours
Principales étapes	<p><u>Participation à des projets européens</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Erasmus Plus : Mobilités pour les membres du personnel du BSGEE, afin de développer les compétences du BSGEE, soit par la formation, soit par les stages d'observation. • Académie des enseignants : Dépôt d'une nouvelle candidature en maintenant les partenariats initiaux • Jean Monnet : Préparer une candidature de projet et développer des ressources pour enseigner l'Europe au cycle primaire • Poursuivre la participation à Erasmus Maris <p><u>Collaboration avec la DG EAC :</u></p> <p>Participer aux réunions régulières des GT organisées par la DG EAC et y collaborer</p>	

Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre réussie du premier projet de mobilité Erasmus+ Action Clé n° 1 du BSGEE : 18 membres du personnel du BSGEE ont participé à un total de 23 activités de formation et stages d'observation ciblés. Budget entièrement utilisé et rapport final soumis. ✓ Obtention de l'accréditation Erasmus+ (demande déposée en septembre 2025 ; approbation en janvier 2026). ✓ Candidature retenue pour rejoindre le groupe consultatif Europass, avec participation à la première réunion officielle prévue en février 2026 ✓ Se concentrer sur les contributions aux réunions régulières du GT organisées par le BSGEE et la DG EAC (y compris le SGA, le CdU Développement pédagogique, le coordinateur du Soutien éducatif et de l'Éducation inclusive, l'expert en éducation numérique).
Autres étapes nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion stratégique de la coopération internationale et des initiatives d'échange par la participation aux projets Erasmus+ Action Clé n° 210 et n° 220 (en cours). • Amélioration des stratégies de diffusion, de communication et de maximisation de l'impact. • Renforcement de la mobilisation de l'écosystème des Écoles européennes pour assurer la durabilité et l'impact systémique.

Priorité 4	Domaine prioritaire 3 : Améliorer le bien-être des élèves et du personnel : améliorer le système actuel pour le bien-être des élèves	Statut : En cours
Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la supervision, la mise en œuvre et l'appui au cadre des Écoles européennes relatif au bien-être • Veiller à ce que toutes les écoles appliquent le ratio approuvé psychologues/élèves • Réactiver le GT « Bien-être » afin d'ouvrir la discussion sur les équipes CARE et les activités pastorales • Structures de gestion : révision des structures d'encadrement intermédiaire et des ressources allouées, par exemple via un exercice de comparaison avec les systèmes locaux • Priorité de la présidence italienne : Suivi de l'enquête sur le cadre de carrière des enseignants ; rédaction du document « Cadre de carrière des enseignants » • Priorité de la présidence chypriote : Suivi d'une enquête sur le bien-être des enseignants ; rédaction d'un rapport et élaboration de propositions d'amélioration du cadre des ES 	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réactivation du GT Bien-être ✓ Cadre de carrière des enseignants examiné lors des réunions CIM/CPM en octobre 2025 ✓ Finalisation du rapport sur le bien-être des enseignants, partagé avec toutes les parties prenantes (décembre 2025) 	
Autres étapes nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'expertise en matière de bien-être afin de développer l'approche des Écoles européennes en matière de bien-être. • Conduite d'une enquête sur le bien-être des élèves afin de collecter les données nécessaires à l'élaboration du cadre 	

Priorité 5	Domaine prioritaire 4 : Développer une approche globale du développement durable à l'école	Statut : En cours
Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un poste d'expert pédagogique détaché pour développer l'approche EE en matière de développement durable. • Préparer une approche globale en matière de développement durable, conjointement avec le GT Éducation au développement durable, en s'appuyant sur les résultats de la priorité 3 de la présidence chypriote (approche globale et dispositif de mentorat avec des écoles à Chypre). 	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution à l'intégration de la dimension développement durable dans le document sur la mission et la vision des EE. ✓ Création et pourvoi d'un poste d'expert pédagogique détaché dans le domaine du développement durable et de l'apprentissage numérique (à partir de janvier 2026). ✓ Création d'une communauté d'apprentissage avec les EE, les EEA et les autres parties prenantes concernées, dédiée à l'éducation au développement durable. ✓ Intégration du cadre de l'approche globale dans les objectifs du plan Erasmus du BSGEE. 	
Autres étapes nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et coordination de la dimension développement durable dans le cadre de l'approche globale adaptée au contexte des Écoles européennes. • Intégration d'activités FPC liées au développement durable dans la plateforme FPC en ligne, en lien avec la pratique scolaire et le développement global ; création et accompagnement d'une communauté de pratique sur le développement durable pour les EE et les EEA. • Renforcement du soutien aux écoles pour la mise en œuvre de l'apprentissage pour le développement durable par le biais du GT EDD. • Maintien et renforcement de la collaboration avec les institutions clés, telles que la DG EAC ou l'UNESCO. 	

Priorité 6	Domaine prioritaire 5 : Renforcer le développement de la formation professionnelle continue avec les EE	Statut: En cours
Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la plateforme FPC en ligne • Organisation de la formation du personnel d'encadrement • Organisation et suivi du Forum des enseignants à Chypre • Actions ciblées pour les Conseillers d'éducation et les Coordinateurs du soutien éducatif • Relance de l'appel d'offres avec négociations pour des fournisseurs de contenus en ligne • Finalisation du cadre de carrière des enseignants 	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plateforme de formation en ligne opérationnelle depuis avril ; 15 sessions de formation organisées pour l'utilisation de la plateforme, la création de contenus et la formation des administrateurs, des inspecteurs, du personnel du BSGEE et d'autres parties prenantes. ✓ Lancement de cours de formation (production de contenu en interne) : Introduction à UDL, Introduction à l'IA générative pour une utilisation pédagogique dans les écoles européennes, Intégration des nouveaux enseignants. ✓ Développement de plateformes de formation spécifiques (Forum des enseignants de Chypre, formation en gestion d'Alicante) 	

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Environ 1 500 enseignants des EE et EEA et membres du personnel du système des EE se sont inscrits à la fin de l'année (inscription volontaire). ✓ 3 newsletters publiées sur des sujets pédagogiques et ressources de formation en ligne disponibles pour le personnel enseignant. ✓ Intégration de l'optimisation de la plateforme FPC dans le plan Erasmus.
Autres étapes nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustement technique de la plateforme et des outils associés nécessaires (plateforme médiatique FPC, outil de gestion des ressources numériques). • Création de micro-cours basés sur des thèmes transversaux • Perfectionnement et mise en œuvre de l'offre/des contenus de formation, y compris l'identification de prestataires externes pour la création de contenus (à mettre en œuvre en 2026). • Documentation des résultats de la phase pilote avec les écoles participantes • Définition de la collaboration spécifique avec des agents externes. • Ajustement technique de la plateforme et des outils associés nécessaires (plateforme médiatique FPC, outil de gestion des ressources numériques). • Perfectionnement et mise en œuvre de l'offre/des contenus de formation. • Documentation des résultats de la phase pilote avec les écoles participantes • Création et coordination de communautés de pratique au sein de la plateforme FPC. • Développement de profils individuels de FPC pour les utilisateurs. • Introduction des réalisations annuelles en matière de FPC. • Création d'une boîte à outils FPC pour les écoles afin de faciliter l'utilisation de la plateforme FPC au niveau des écoles.

4. Mise en œuvre des objectifs pédagogiques

Vous trouverez, ci-dessous, l'évaluation de la réalisation des quatre objectifs communs en pédagogie pour l'année scolaire 2024/25.

Objectif spécifique 1	Mise en œuvre de 8 compétences clés dans la planification pédagogique	Statut : Mis en œuvre
Qui ?	BSGEE : Les Chefs de l'Unité Développement pédagogique et de l'Unité Baccalauréat Écoles : Directeurs, Adjoints	
Principales étapes	<u>BSGEE</u> <u>2024-2025</u> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des orientations et des ressources relatives à la promotion des compétences clés, sur la base des demandes des écoles • Analyse des recommandations issues des rapports d'inspections 	<u>Écoles</u> <u>2024-2025</u> Les écoles ont défini leurs plans d'action spécifiques.

	<p>d'établissement en lien avec le domaine des compétences clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au GT chargé d'élaborer ou de mettre à jour de nouveaux programmes sur la promotion des compétences clés (par exemple L1 harmonisée, TIC 4 périodes S6-S7). 	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accord avec l'inspecteur chargé des mathématiques pour lancer une formation pilote sur la plateforme FPC destinée aux enseignants de mathématiques dans le domaine des compétences clés. 	<p>Cinq écoles ont indiqué que l'objectif était pleinement mis en œuvre.</p> <p>Principales réalisations constatées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration explicite des 8 compétences clés (8CC) dans une planification pédagogique harmonisée (9 écoles). ✓ Adoption, amélioration ou stabilisation de modèles harmonisés de planification pédagogique (3 écoles). <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en compte accrue des 8CC dans : les évaluations des enseignants (6 écoles), ○ les réunions de coordination pédagogique (1 école), ○ les journaux de bord / carnets de cours tenus par les enseignants (3 écoles). <p>Renforcement de la collaboration entre sections et entre cycles (3 écoles).</p>
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration, avec l'équipe d'experts de la plateforme FPC, d'un module de formation sur l'intégration des compétences clés dans l'enseignement (par exemple compétences mathématiques). • Mise en place d'une base de données permettant d'analyser les rapports d'inspection d'établissement et les rapports d'accréditation, avec le soutien de l'analyste de données et du comité directeur AQ. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'harmonisation demeure partielle ou inégale selon les cycles et les matières. • Formaliser plus systématiquement les traces documentaires (p. ex. SharePoint, modèles communs). • Mieux promouvoir l'échange de bonnes pratiques. • Assurer une appropriation homogène par l'ensemble des enseignants grâce à des formations dédiées.

Objectif spécifique 2	PISA pour les Écoles européennes – phase 2	Statut : Mis en œuvre
Qui ?	Le Chef de l'Unité Développement pédagogique (et sous-groupe de travail PISA) Écoles : Directeurs, Adjoints	
Principales étapes	<p><u>BSGEE</u> <u>2024-2025</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du deuxième cycle PISA pour les Écoles européennes (contractualisation), incluant pour la première fois les Écoles européennes agréées • Collecte et analyse de données statistiques afin d'identifier les écoles répondant aux critères de participation • Clarification avec les experts de l'OCDE des principaux domaines couverts par l'analyse aux niveaux du système et des établissements • Définition du calendrier de mise en œuvre, avec des jalons précis, des responsabilités claires et les résultats attendus • Information des écoles et des autres parties prenantes lors des réunions pédagogiques (CIM et CPM) • Soutien aux travaux préparatoires au niveau des écoles • Formation des représentants des écoles et coordinateurs PISA (administrateurs) • Traduction et contrôle qualité/révision des supports d'évaluation. 	<p><u>Écoles :</u> <u>2024-2025</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de plans d'action propres aux écoles • Fournir au BSGEE les informations nécessaires à l'analyse au niveau du système.
Réalizations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Signature du contrat ✓ Identification des écoles participantes ✓ Clarification des modèles d'analyse statistique 	<p>Trois écoles ont indiqué que l'objectif était pleinement mis en œuvre.</p> <p>Principales réalisations constatées :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition du calendrier et planning de mise en œuvre ✓ Information des équipes de direction des écoles et autres parties prenantes clés ✓ Formation des équipes des écoles ✓ Traduction, vérification et finalisation des supports d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exploitation pédagogique des résultats PISA (dans la plupart des écoles) : <ul style="list-style-type: none"> ○ adaptation des pratiques d'enseignement afin de mieux préparer les élèves aux tests et aux examens ; ○ initiatives ciblées (p. ex. STIM, bien-être, évaluation, participation aux Olympiades de mathématiques). <p>Amélioration du suivi des élèves en difficulté (3 écoles).</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Finalisation ou déploiement complet de plans d'action fondés sur PISA dans plusieurs écoles. ✓ Meilleure cohérence entre les constats PISA et les stratégies pédagogiques. <p>Fournir au BSGEE les informations nécessaires à l'analyse au niveau du système.</p>
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'évaluation conformément au calendrier prévu (février-mars 2026) • Codage et vérification de la base de données • Activités préparatoires à destination des écoles concernant l'interprétation et l'exploitation des rapports d'établissement • Préparation et présentation des rapports aux instances (CIM, CPM, CS) • Planification et mise en œuvre des activités de suivi avec les écoles (Phase 2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation ou déploiement complet de plans d'action fondés sur PISA dans plusieurs écoles. • Meilleure cohérence entre les constats PISA et les stratégies pédagogiques. • Fournir au BSGEE les informations nécessaires à l'analyse au niveau du système.

Objectif spécifique 3	Mise en œuvre des recommandations restantes du Rapport d'évaluation sur le Soutien éducatif et mise en œuvre du Plan d'action sur le Soutien éducatif et l'éducation inclusive	Statut : En cours
Qui ?	BSGEE : Coordinateur du soutien éducatif Écoles : Directeurs, Adjoints	
Principales étapes	<u>BSGEE</u> <u>2024-2025</u> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer un rapport et des conclusions à l'échelle du système. • Faciliter les échanges entre les écoles et le BSGEE via la communauté professionnelle en ligne. 	<u>Écoles</u> <u>2024-2025</u> <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la mise en œuvre du plan de formation. • Sur la base des lignes directrices du BSGEE, étudier des moyens de faciliter la réussite du passage du primaire au secondaire aux élèves à besoins éducatifs spécifiques. • Adopter des lignes directrices existantes en conséquence.
Réalizations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les bases d'une évaluation externe du Plan d'action sur le Soutien éducatif et l'Éducation inclusive ont été convenues avec l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive. ✓ Plusieurs réunions en ligne et activités de coordination avec les parties prenantes des Écoles ont été conçues et mises en œuvre à l'échelle du système. ✓ Une proposition concrète visant à introduire davantage de flexibilité dans le programme des Écoles européennes a été approuvée au sein du GT Politique de soutien éducatif et soumise au CPM en octobre 2025. 	<p>Quatre écoles ont indiqué que l'objectif était pleinement mis en œuvre.</p> <p>Principales réalisations constatées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le plan de formation est mis en œuvre dans 4 écoles et est en cours de mise en œuvre dans les autres écoles. ✓ Mise en œuvre partielle ou complète des recommandations issues des rapports d'évaluation. ✓ Les écoles ont mené des initiatives visant à promouvoir l'éducation inclusive et le bien-être des élèves, et à faciliter le passage des élèves à besoins éducatifs spécifiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ formations et groupes de travail pour certaines catégories de personnel (8 écoles) ; ○ révision des lignes directrices (5 écoles) ;

		réunions avec les coordinateurs du soutien éducatif du secondaire (6 écoles).
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation externe débutera en 2026 et ses résultats orienteront le développement du soutien éducatif et de l'éducation inclusive à l'échelle du système. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une transition fluide entre le cycle maternel/primaire et le cycle secondaire grâce au développement professionnel du personnel (4 écoles). Poursuivre le développement du plan de formation (3 écoles). <p>Optimisation des procédures et des outils de suivi du soutien éducatif (5 écoles).</p>

Objectif spécifique 4	Mise en œuvre de la Politique sur le bien-être des élèves	Statut : En cours
Qui ?	BSGEE : Coordinateur du soutien éducatif Écoles : Directeurs, Directeurs Adjoints	
Principales étapes	<u>BSGEE</u> <u>2024-2025</u> <ul style="list-style-type: none"> Réactiver le GT Bien-être des élèves afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique sur le bien-être. Créer une « banque de ressources » destinée à l'échange de bonnes pratiques. 	<u>Écoles</u> <u>2024-2025</u> Veiller à ce que les politiques suivantes existent au niveau de l'école et reflètent les normes définies dans le Cadre stratégique : <ul style="list-style-type: none"> Politique de protection de l'enfance Politique de lutte contre le harcèlement Politique en matière de santé mentale Politique de bonne conduite Politique de prévention de l'usage de substances (AB) Politique en matière de santé, sécurité et sûreté
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le mandat et la composition du GT ont été approuvés en octobre 2025 par le CPM. ✓ La structure de la cartographie des initiatives en matière de bien-être dans les écoles a été finalisée. Elle servira de base à la banque de ressources et d'initiatives. ✓ La note conceptuelle relative à une enquête sur le bien-être des élèves a été examinée et finalisée. 	Cinq écoles ont indiqué que l'objectif était pleinement mis en œuvre. Principales réalisations constatées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Toutes les écoles ont transmis un état des lieux de l'avancement des différents

		<p>volets du cadre de la politique de bien-être des élèves.</p> <p>✓ Les politiques suivantes ont été adoptées et mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Politique de lutte contre le harcèlement ○ Politique en matière de santé mentale ○ Politique de bonne conduite ○ Politique de prévention de l'usage de substances (AB) <p>Les politiques relatives à la protection de l'enfance et à la santé, la sûreté et la sécurité ne sont pas pleinement mises en œuvre dans, respectivement, 2 écoles et 1 école.</p>
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir toutes les informations auprès des écoles afin de structurer une banque de ressources conviviale et utile, accessible à l'ensemble des écoles. • Poursuivre l'élaboration d'une stratégie visant à mettre en œuvre une enquête sur le bien-être des élèves à l'échelle du système. • Renforcer la coordination en matière de bien-être au niveau du système. 	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la mise en œuvre des politiques restantes. • Mettre en place des cycles réguliers de révision et de mise à jour des politiques existantes. • Améliorer la communication et la diffusion auprès du personnel, des élèves et des parents.

5. Ecoles européennes agréées – Ouverture du système

A. Ouverture du système: Ecoles européennes agréées

L'idée de permettre aux écoles nationales, qui ne font pas partie de l'organisation intergouvernementale des Écoles européennes, de proposer un programme d'études des Écoles européennes, sanctionné par l'obtention du Baccalauréat européen, est apparue en réponse à une Résolution du Parlement européen recommandant une plus grande accessibilité au Baccalauréat européen. L'établissement et l'adoption des critères de la scolarité européenne par le Conseil supérieur lors de sa réunion d'avril 2005, et l'adoption de la Réforme en 2008, ont permis aux écoles nationales de devenir des Écoles européennes agréées. En décembre 2019, un nouveau Règlement sur les Écoles européennes agréées a été approuvé par le Conseil supérieur, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2020. À l'automne 2020, la nouvelle boîte à outils d'audit, approuvée dans le cadre de la nouvelle réglementation, a été utilisée pour la première fois. En 2024, le Conseil supérieur a approuvé des modifications supplémentaires à la boîte à outils d'audit et à la procédure d'assurance qualité, y compris un processus de suivi structuré des audits, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2025. La mise en œuvre du nouveau processus d'audit et l'utilisation des nouvelles boîtes à outils ont donc débuté comme prévu, en 2025.

Pour l'enseignement de la maternelle au niveau de 5e année de secondaire, les Écoles européennes agréées (EEA) sont liées au système des Écoles européennes par des conventions d'agrément, qui ont normalement une période de validité de trois ans. Afin d'offrir les cours en s6 et s7, qui mènent à l'obtention du Baccalauréat européen, les EEA doivent signer une convention d'agrément additionnelle, dont la validité standard est également de trois ans.

Actuellement, 24 écoles ont reçu l'agrément du Conseil supérieur. En 2025, quatre écoles supplémentaires ont passé avec succès l'étape du dossier d'intérêt général, amenant ainsi le nombre d'écoles dont le dossier d'intérêt général a été approuvé par le Conseil supérieur (et qui sont donc actuellement en cours d'agrément) à un total de six (après le retrait d'un dossier d'intérêt général approuvé en 2024, qui a été soumis à nouveau en 2025 par le même État membre et la même ville). La date d'ouverture de l'une des écoles candidates reste inconnue, mais la plupart prévoient d'ouvrir leurs portes d'ici 2028. Ainsi, un total de 30 écoles sont soit agréées soit en cours d'agrément.

Actuellement, la majorité des EEA, et celles en cours d'agrément, sont des écoles publiques d'Etat. Seules quatre EEA fonctionnent comme des écoles privées.

Quatorze des 24 EEA ont signé une convention de contribution avec la Commission européenne et reçoivent une contribution financière au prorata des élèves qui sont des enfants du personnel des institutions et agences européennes.

Une liste des 24 écoles, situées dans 14 États membres de l'UE, est disponible ici, ainsi que les codes pertinents à l'interprétation des graphiques figurant à la section A(i) du présent rapport.

Écoles européennes agréées (24) :

BAR	École européenne de Bruxelles-Argenteuil, Belgique [*]
BRI	Scuola Europea di Brindisi, Italie
CPH	École européenne de Copenhague, Danemark [*]

DHG	Europese School Den Haag Rijnlands Lyceum, Pays-Bas *
DIF	École internationale de Differdange, Luxembourg
DUN	Centre for European Schooling, Dunshaughlin, Irlande *
EDS	École internationale Edward Steichen, Clervaux, Luxembourg
HEL	European Schooling Helsinki, Finlande *
HER	School of European Education, Héraklion, Grèce *
JUN	Lënster Lycée International School, Junglinster, Luxembourg
LIL	École européenne de Lille Métropole, France*
LJB	École européenne de Ljubljana, Slovénie *
LUV	École internationale Gaston Thorn, Luxembourg-Ville, Luxembourg
MAN	École internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur, Manosque, France *
MER	École internationale Mersch Anne Beffort, Mersch, Luxembourg
MON	École internationale de Mondorf-les-Bains, Luxembourg
PAD	École européenne de Paris La Défense, France*
PAR	Scuola per l'Europa di Parma, Italie *
RHM	Europäische Schule RheinMain, Bad Vilbel, Allemagne ^
SAA	European School Saarland, Sarrebruck, Allemagne
STR	École européenne de Strasbourg, France *
TAL	École européenne de Tallinn, Estonie **^
TIR	École européenne agréée du Tyrol
WAR	École européenne internationale de Varsovie, Pologne **^

* *Convention de contribution signée avec la Commission européenne*

^ *Financée par le secteur privé*

Les écoles actuellement en cours d'agrément¹ sont répertoriées ci-après.

Écoles en cours d'agrément (6) :

Autriche

École européenne agréée de Vienne

Luxembourg

École européenne agréée, Schiffflange

École européenne agréée, Luxembourg Ouest

École européenne agréée, Luxembourg Centre

Portugal

¹ Informations à jour en janvier 2026.

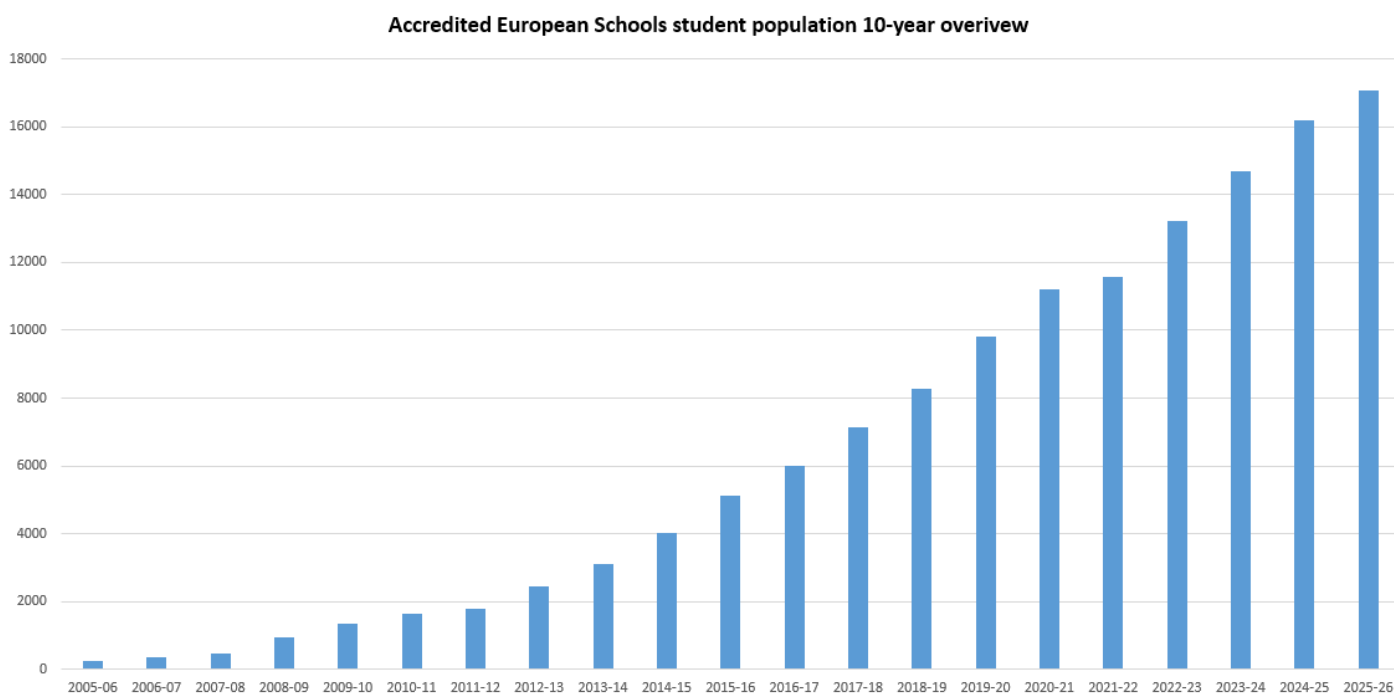
École européenne, Lisbonne

Espagne

École européenne agréée Cardenal Herrera Oria, Madrid

i. Données et statistiques relatives aux Écoles européennes agréées

Depuis 2005, le nombre d'élèves inscrits en EEA n'a cessé d'augmenter, comme le montre le graphique ci-dessous :

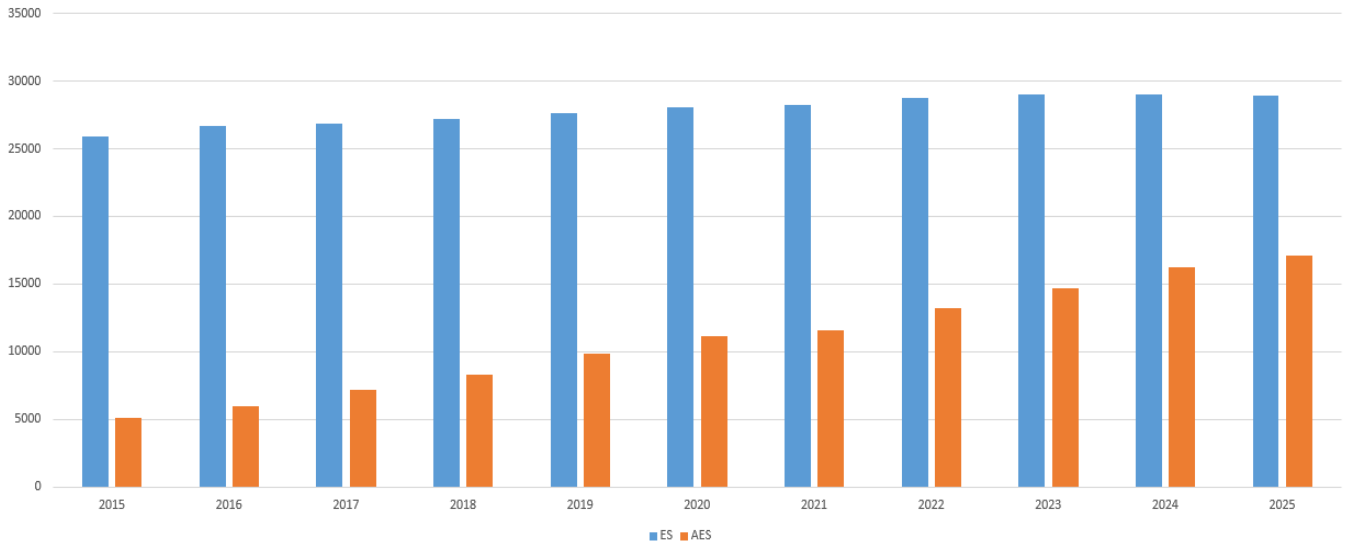


Avec six écoles actuellement en cours d'agrément et de nombreuses écoles en pleine expansion, il semble très probable que la croissance régulière du nombre d'élèves se poursuivra.

Il pourrait être intéressant de comparer l'augmentation du nombre d'élèves dans les Écoles européennes et les Écoles européennes agréées au cours des 10 dernières années.

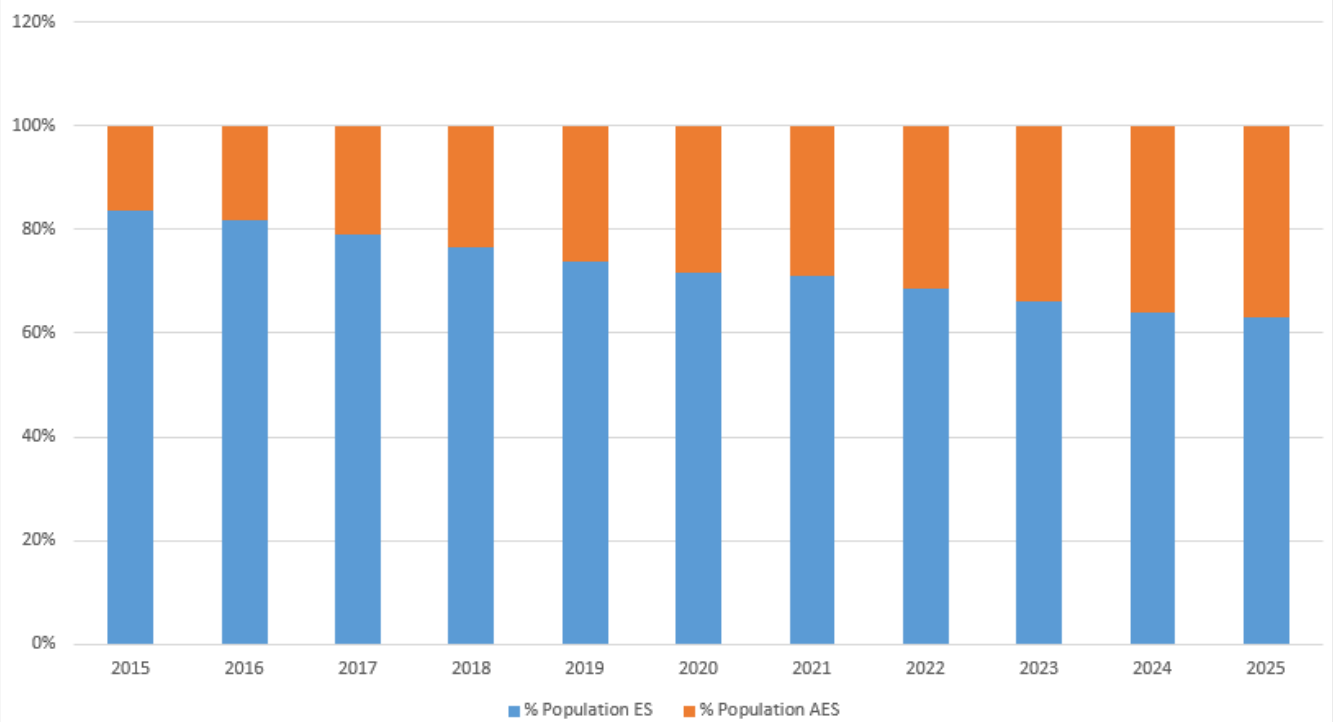
Le graphique ci-dessous montre cette augmentation en termes absolus :

ES and AES population change in real numbers



Et ici en termes de pourcentages :

Comparative ES and AES pupil numbers



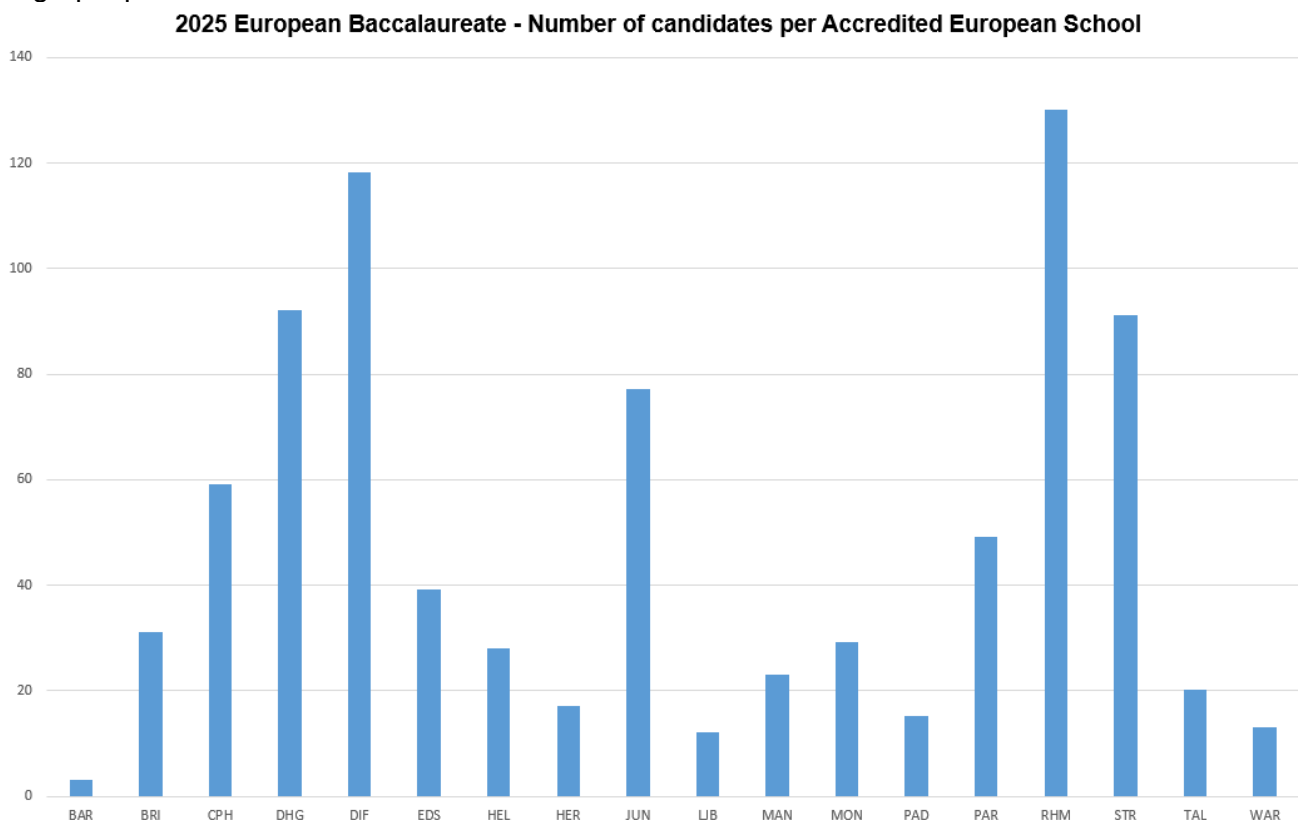
Un rapport (ref. 2025-11-D-16-fr-1) contenant des informations plus détaillées sur chaque EEA, telles que les sections linguistiques, l'évolution des effectifs, les dates d'agrément, etc., est disponible sur le [site Web](#) du Bureau du Secrétaire général.

B. Le Baccalauréat européen dans les Ecoles agréées

Sur les 30 écoles mentionnées ci-dessus, 19 ont signé des conventions additionnelles, reconnaissant l'enseignement dispensé en 6^e et 7^e années secondaires et conduisant à l'obtention d'un Baccalauréat européen. À ce niveau, l'enseignement dispensé doit être conforme en tous points au programme enseigné dans les Écoles européennes traditionnelles.

En 2025, une fois approuvés leurs Dossiers de conformité pour le cycle du Baccalauréat européen en avril 2025, trois écoles ont fait l'objet d'un audit en vue de l'ouverture des classes de s6-s7 à partir de l'année scolaire 2026-2027, la première session du Baccalauréat étant prévue pour 2028. Ces écoles disposent actuellement de classes de s5, conformément à la nouvelle procédure d'obtention de l'agrément pour le Baccalauréat européen. Selon cette procédure, les audits en vue de l'ouverture du cycle du Baccalauréat européen, auparavant réalisés en s6, sont désormais effectués durant l'année scolaire précédant l'ouverture prévue en s6¹.

À l'été 2025, 18 écoles ont présenté un total de 846² candidats au Baccalauréat, comme le montre le graphique ci-dessous :

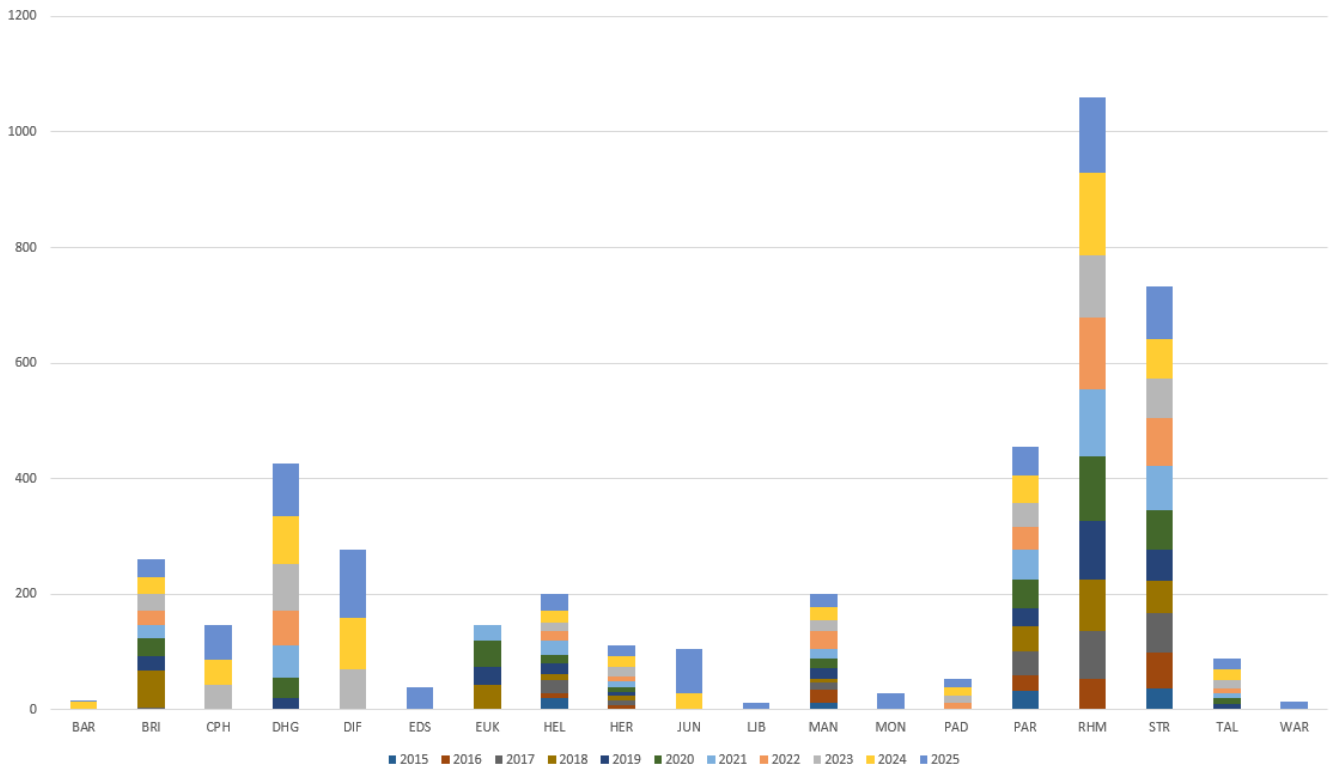


L'évolution du nombre total de candidats au Baccalauréat, et des candidats au Baccalauréat par EEA, est illustrée dans le graphique suivant :

¹ 2024-08-D-9-fr-5, p.4.

² Toutes les données relatives au Baccalauréat européen sont extraites du document [2025-06-D-31-fr-5 – « Rapport sur le Baccalauréat européen 2025 »](#), qui reste la principale référence en matière de données et de statistiques concernant le baccalauréat européen.

2025 European Baccalaureate - Number of candidates per Accredited European School over a 10-year period



Des informations détaillées sur les choix de matières et les taux de réussite, ainsi que des comparaisons entre toutes les EEA et EE, se trouvent dans le rapport sur le Baccalauréat 2025 (Ref. 2025-06-D-31-fr-5).

C. Objectif spécifique pour les Ecoles agréées

<p>Priorité 5</p>	<p>EEA : Améliorer la qualité du processus d'agrément et d'audit</p>	<p>Statut : Mis en œuvre</p>
<p>Principales étapes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des inspecteurs, des experts et des nouveaux directeurs sur les nouvelles boîtes à outils à partir de février 2025 - Application de la nouvelle boîte à outils à partir de septembre 2025 - Audit scindé en deux volets <ul style="list-style-type: none"> o Volet performance avec l'Inspection d'établissement - résumé o Volet conformité - Soutenir les nouvelles EEA dans le processus d'agrément 	
<p>Réalisations</p>	<p>✓ Des sessions de formation et d'information sur les nouvelles boîtes à outils d'audit ont été organisées à l'intention des experts, des inspecteurs et des équipes de direction des écoles. Un référentiel en ligne dédié, rassemblant des consignes et des informations relatives aux audits, a été</p>	

	<p>mis en place au début du deuxième trimestre 2025. Des tutoriels vidéo ont été réalisés et diffusés auprès des principales parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouvelles boîtes à outils d'audit mises en œuvre dans les audits 2025 à partir de septembre 2025 (trois déjà mises en œuvre ; la quatrième sera mise en œuvre pour la première fois en 2027), conformément aux « Principales étapes » et aux « Réalisations » indiquées dans le RAA 2024¹. ✓ Conformément aux Principales étapes et Réalisations mentionnées dans le RAA 2024, aux décisions prises lors des échanges du groupe de travail EEA entre 2022 et 2024 ainsi qu'aux documents approuvés par le CS en décembre 2024, le processus d'audit a été révisé, de nouvelles boîtes à outils d'audit ont été élaborées et un dispositif de suivi a été intégré au processus. Les audits n'ont pas été scindés en deux volets. Les plans d'action ont été complétés et transmis en décembre par l'ensemble des écoles auditées. La seconde partie du cycle de suivi sera mise en œuvre au premier trimestre 2027. ✓ Afin de renforcer les mécanismes d'assurance qualité intégrés au système, une invitation a été adressée, au cours du quatrième trimestre 2025, à l'ensemble des Chefs de délégation ayant une ou plusieurs EEA dans leur zone géographique, en vue d'une réunion hybride prévue en mars 2026. L'objectif de cette réunion sera d'examiner les résultats des audits 2025 et d'échanger des idées ainsi que des bonnes pratiques sur la meilleure façon d'accompagner les écoles, au niveau national, afin de répondre aux standards de qualité du système. ✓ Un accompagnement a été apporté aux écoles candidates et à leur délégation dans le cadre du processus d'agrément. Cet accompagnement a notamment porté sur l'orientation relative au Règlement et aux principales politiques du système, ainsi que sur un examen préliminaire des documents d'agrément (Dossiers d'intérêt général et Dossiers de conformité).
Autres étapes nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de pilotage poursuivra le suivi de la mise en œuvre du processus d'audit. Les boîtes à outils d'audit seront actualisées sur la base des retours issus de la première vague de mise en œuvre, sous la supervision du Comité de pilotage EEA. • Continuer à garantir et à faciliter l'accès des EEA aux documents et aux ressources du système. • Poursuivre la promotion des initiatives renforçant le lien entre les EEA et les EE, ainsi qu'entre les EEA et le Bureau du Secrétaire général.

¹ Cf. Document 2025-01-D-21-fr-3 p.64

I. Audits et processus d'audit

À l'automne 2025, 11 EEA ont été auditées dans 8 États membres de l'UE, soit 12 audits au total (3 audits de type B, 2 audits de type C et 7 audits de type D, conformément à la nouvelle procédure d'audit¹).

De nouvelles boîtes à outils d'audit ont été déployées, et les audits de type B ont eu lieu pour la première fois en s5 (au lieu de s6), conformément au nouveau processus d'audit approuvé en 2024. Des sessions de formation et d'information ont été organisées afin de présenter aux parties prenantes les principales évolutions du processus d'audit et des boîtes à outils associées. Un soutien ciblé a été apporté aux écoles faisant l'objet d'un audit de type B. Par ailleurs, l'équipe EEA a scénarisé, enregistré, monté et diffusé, via une plateforme SWAY, une série de courtes vidéos présentant les points clés et les procédures des nouvelles boîtes à outils d'audit.

Les écoles auditées ont complété les plans d'action, conformément au nouveau dispositif de suivi approuvé en décembre 2025.

Le comité de pilotage EEA a continué à suivre l'élaboration des boîtes à outils d'audit et leur mise en œuvre. Les experts EEA sont recrutés au fil de l'eau. Effectif actuel : 13 experts.

II. Appui aux parties prenantes

L'équipe EEA a continué d'accompagner plusieurs parties prenantes du système (direction EEA, Chefs de délégation, collègues du BSGEE, agences de l'UE, parents, Commission européenne, etc.) sur des sujets comprenant notamment, sans s'y limiter, l'application et l'interprétation des politiques et de la réglementation du système EEA/Écoles européennes, la neutralité des coûts, diverses questions relatives à l'inscription, etc.

Un accompagnement continu a également été assuré auprès de la direction EEA et des personnels éducatifs, notamment pour l'organisation de réunions, le traitement de demandes sur un large éventail de sujets, ainsi que la transmission d'informations et d'orientations relatives aux processus clés du système, en particulier ceux propres aux EEA (conseils sur les politiques et la réglementation, modifications/mises à jour des Dossiers de conformité, etc.)

D'autres initiatives, telles que des « Chats professionnels » informels en ligne, ont par ailleurs été mises en place. Elles offrent à la direction EEA un espace d'échange supplémentaire (en format virtuel) pour partager informations, bonnes pratiques et suggestions. L'initiative a été portée conjointement par l'équipe EEA et le coordinateur exécutif du BSGEE.

Buddy Scheme : Conformément à l'objectif de renforcer l'accompagnement proposé aux EEA, le dispositif de soutien entre pairs (Buddy Scheme) a été maintenu tout au long de l'année 2025. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été lancé fin septembre 2025, sous la coordination de l'équipe EEA. En décembre 2025, plus de 70 formulaires avaient été déposés par des personnels éducatifs souhaitant intervenir en tant que mentors, et 33 mentorés s'étaient inscrits pour bénéficier d'un accompagnement sur différents sujets, couvrant plusieurs cycles et écoles. Au total, 20 binômes ont pu être constitués à la fin du mois de décembre 2025 pour les demandes pouvant être satisfaites ; d'autres restent en attente, le temps d'identifier un jumelage correspondant. Le programme a également été étendu, comme l'année précédente, aux personnels administratifs et de direction ; neuf formulaires de mentors avaient été reçus à ce titre en décembre 2025. Une promotion renforcée de cette initiative est prévue.

¹ Réf: 2024-08-D-9-fr-5

6. Gestion financière et contrôle interne

A. Mise en œuvre des objectifs administratifs et financiers

Les deux objectifs communs suivants avaient été prévus dans les domaines de l'informatique ainsi que de la conformité au RGPD et au règlement européen sur l'IA (AI Act).

Objectif spécifique 1	Mettre en œuvre les recommandations de l'audit de la gouvernance informatique	Statut : En cours
Qui ?	Chef de l'unité TIC et Directeurs d'école, Directeurs adjoints chargés des finances et de l'administration, et Techniciens informatiques	
Principales étapes	<p>Pratiques de soutien à la gouvernance informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre et utiliser la politique de gestion des projets informatiques • Mettre en œuvre et utiliser les modèles obligatoires de gestion de projet, y compris l'approche du coût total de possession (analyse de rentabilité, charte de projet, lignes de base des bénéfices et matrice des parties prenantes du projet). <p>Gouvernance de la sécurité informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les systèmes informatiques gérés par l'école et les documenter dans un catalogue de services informatiques. • Pour chaque système informatique majeur géré par l'école, nommer un exploitant. • Pour les systèmes informatiques critiques, effectuer une analyse d'impact sur l'entreprise. • Lancer la mise en place d'une gestion des actifs informatiques. • Renforcer la sécurité informatique et la sécurité de l'information dans les écoles, introduire la fonction de coordinateur de la sécurité informatique, mettre en œuvre les politiques pertinentes <p>Gestion des risques informatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les risques informatiques une fois par an et présenter les résultats à la réunion du conseil d'administration en janvier 	
Réalizations	<p>Statut : l'objectif est partiellement mis en œuvre.</p> <p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Deux recommandations relatives aux <i>pratiques de soutien à la gouvernance informatique</i> et à la <i>gestion des risques informatiques</i> ont été clôturées par le SAI. 	
Prochaines étapes	La recommandation relative à la <i>gouvernance de la sécurité informatique</i> est en cours de mise en œuvre, avec un suivi et un contrôle continus.	

Objectif spécifique 2	RGPD et intelligence artificielle		Statut : En cours
Qui ?	BSGEE (SG, CdU TIC) Écoles : Directeur, DAFA, techniciens informatiques		
Principales étapes	<p><u>Responsabilité en matière de RGPD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan d'action spécifique aux Écoles en matière de RGPD, cohérent avec le plan d'action du BSGEE en matière de RGPD et ses 7 principes de responsabilité. Appui à la mise en œuvre des obligations liées au RGPD pour les systèmes couramment utilisés au sein du SEE <p><u>Mise en œuvre du Règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Application de l'article 5 de l'AI Act afin de respecter les pratiques interdites en matière d'IA d'ici le 01/02/2025. Implication et appropriation fortes et intersectorielles des parties prenantes au niveau du système et des écoles (EE et EEA) Définition d'une vision claire de l'IA au sein du Système des Écoles européennes. Élaboration d'une politique claire pour comprendre les obligations, les responsabilités et les droits Mise en place d'une gouvernance claire pour mettre en œuvre la politique Contrôle et supervision constants par un organisme responsable (groupe de travail sur l'IA) Formation du personnel responsable au sein du Système des Écoles européennes 		
Réalizations	<p><u>BSGEE :</u></p> <p>Responsabilité en matière de RGPD :</p> <p>Le BSGEE a présenté son plan d'action RGPD aux Directeurs et aux DPD.</p> <p>Mise en œuvre de l'AI Act par les Écoles européennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fait : la liste de contrôle partagée par le BSGEE sur les pratiques interdites en matière d'IA a été signée par les Écoles et renvoyée au BSGEE. ✓ En cours : un groupe de travail sur l'IA a été créé, comprenant des ressources du BSGEE 	<p><u>Écoles</u></p> <p>Responsabilité en matière de RGPD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 12 écoles ont signalé des actions visant à renforcer la sensibilisation au RGPD et la formation. ✓ 10 écoles ont mentionné une implication accrue du DPO local, notamment une consultation plus étroite sur différents sujets (tels que des projets stratégiques, des questions soulevées par les parties prenantes, etc.) ainsi qu'une participation structurée aux processus décisionnels. ✓ 9 écoles ont signalé des actions destinées à renforcer la conformité, notamment la mise en œuvre des principes, des politiques et des contrôles liés au RGPD. 	

	<p>(Unités PEDA et RH, DPO, SG) et un Directeur d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ En cours : lignes directrices pour l'utilisation pédagogique de l'IA générative dans les EE (2025-01-D-29) publiées en 2025. ✓ En cours : discussion en cours sur la gouvernance, qui sera mise en œuvre d'ici le troisième trimestre 2026. ✓ À faire : le groupe de travail sur l'IA a été créé, mais n'a encore examiné aucune IA. ✓ Fait : l'Unité PEDA du BSGEE a préparé du matériel de formation sur l'IA à l'intention des enseignants. 	<p>Mise en œuvre de l'AI Act par les Écoles européennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ En cours : un groupe de travail sur l'IA a été créé, comprenant des ressources du BSGEE (Unités PEDA et RH, DPO, SG) et un Directeur d'école. ✓ En cours : lignes directrices pour l'utilisation pédagogique de l'IA générative dans les EE (2025-01-D-29) publiées en 2025. ✓ En cours : discussion en cours sur la gouvernance, qui sera mise en œuvre d'ici le troisième trimestre 2026. ✓ À faire : le groupe de travail sur l'IA a été créé, mais n'a encore examiné aucune IA. ✓ Fait : l'Unité PEDA du BSGEE a préparé du matériel de formation sur l'IA à l'intention des enseignants.
Prochaines étapes	<p>Responsabilité en matière de RGPD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le travail de sensibilisation du personnel au RGPD <p>Mise en œuvre de l'AI Act par les Écoles européennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le BSGEE et les Écoles clarifieront davantage les rôles et responsabilités en matière de gouvernance de l'IA. • Des politiques et une gouvernance claires seront définies. • Le groupe de travail sur l'IA effectuera/supervisera ses premières évaluations en matière d'IA. • Une formation sera dispensée dans le cadre de la plateforme FPC. 	

B. Mise en place du système de gestion financière

I. Système de comptabilité SAP

Concernant le logiciel de comptabilité SAP, voici les réalisations de 2025 :

- Le projet « Processus de facturation amélioré » (EIP) a été lancé début avril. Il remplace et améliore les processus de facturation précédemment gérés dans le système de gestion scolaire (SMS).
- De nouvelles interfaces avec MDM et SMS ont été mises en place pour importer dans SAP les données relatives aux élèves et aux parents, les données scolaires des élèves, et une interface avec Tableau a été développée pour échanger les catégories des élèves.
- Un examen des paramètres de sécurité et des processus de maintenance de SAP a été réalisé avec les auditeurs d'Ernst & Young (voir chapitre 7.D pour plus de détails). Une analyse spécifique a été menée concernant le projet EIP.
- Environ 1 500 tickets nécessitant une assistance ont été traités par l'équipe.

II. Séparation des tâches

La version mise à jour en 2025 du memorandum sur la séparation des tâches (SOD), initialement publiée par le Secrétaire général en 2018, et la version actualisée en 2025 des orientations sur la séparation des tâches, initialement publiées en 2021, sont entrées en vigueur le 31 mars 2025. Les modifications portent sur la mise en œuvre de nouveaux processus de facturation (nouveau module SAP comme mentionné ci-dessus).

Toutes les modifications apportées aux tableaux de séparation des tâches ont été communiquées à l'Unité de Capacité du Contrôle interne, qui les a approuvées avant de les mettre en place dans SAP.

En 2025, sept exceptions ont été enregistrées en matière de SOD. Ces exceptions étaient nécessaires en raison du manque de ressources ou de renforts dans les équipes financières et administratives des écoles. À l'École de Bergen, les fonctions de Correspondant comptable et de suppléant ont été inversés de manière permanente. En conséquence, l'ancien suppléant, devenu Correspondant comptable, a exécuté, pendant une période très limitée, des paiements qu'il avait lui-même initiés.

III. Paiements dans SAP et système bancaire en ligne

Le système SAP est relié au système de banque en ligne ISABEL utilisé par toutes les écoles et le BSGEE. Tous les paiements (à l'exception des frais bancaires débités directement et des frais du système ISABEL) sont initiés dans SAP et envoyés automatiquement au système de banque en ligne, où deux employés autorisés les valident (signature 1 : Correspondant comptable du Bureau du Secrétaire général ou son suppléant et signature 2 : Comptable central ou ses délégués).

En 2025, l'École de Karlsruhe a enregistré une exception afin d'effectuer deux paiements manuels (139,5 €) dans Isabel au lieu de les transférer depuis SAP, en raison d'un problème technique rencontré dans le système bancaire.

IV. Modèle simplifié

Le système SAP offre la possibilité d'une délégation de l'Ordonnateur au Vérificateur (modèle simplifié de séparation des tâches). Le flux de travail se termine par la vérification (quatre yeux au lieu du principe habituel des six yeux). Une évaluation des risques et une sous-délégation sont des conditions préalables à l'utilisation du modèle simplifié. En 2025, les Écoles d'Alicante, de Bergen, de Bruxelles I, de Bruxelles II et de Karlsruhe, ainsi que le BSGEE, ont utilisé ce modèle pour des transactions moins risquées.

V. Signature centrale des comptes pour 2024

Le comptable central a signé les comptes individuels 2024 de toutes les écoles et du BSGEE et les a transmis aux organes respectifs. Il a également signé les comptes consolidés de l'ensemble du système des Écoles européennes avant de les transmettre au Conseil supérieur, à la Commission européenne, à l'Office européen des brevets et à la Cour des comptes européenne, comme le prévoit l'article 73 du RF.

VI. Rapport semestriels

Un rapport semestriel sur l'exécution du budget et des conclusions sur le système de contrôle interne ont été envoyés au Conseil supérieur en juillet 2025 (article 33, paragraphe 5, du RF).

C. Conclusion synthétique de l'évaluation de la mise en œuvre du système de contrôle interne

Le tableau suivant détaille les mesures les plus notables mises en œuvre au cours de l'exercice 2025. Elles sont structurées en six modules qui constituent les piliers du système de contrôle interne.

Domaine	Mesures prises
1. Mission et valeurs	<ul style="list-style-type: none">✓ Finalisation et approbation de la « Mission et Vision des Écoles européennes », qui fournit un cadre structuré présentant les éléments clés du système des Écoles européennes, sa finalité et ses ambitions à long terme✓ Formations à la résolution des conflits et à la gestion des émotions à l'intention des DAFA✓ Désignation d'un conseiller confidentiel conformément à la législation belge
2. Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">✓ Poursuite des progrès en matière de numérisation des ressources humaines (projet de numérisation RH), notamment grâce à l'attribution du contrat et au lancement de la phase pilote pour la mise en œuvre de la nouvelle plateforme RH✓ Élaboration d'un nouveau plan de mobilité✓ Révision des Règlements d'application relatifs à la nomination et à l'évaluation des Directeurs et Directeurs Adjointes✓ Approbation de la création de fonctions protégées pour les Chargés de cours ayant 8 années d'expérience ou plus✓ Reconnaissance de l'expérience professionnelle antérieure des chargés de cours remontant à 2016
3. Planification et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none">✓ Définition d'objectifs communs pour les Écoles en matière de pédagogie pour l'année scolaire 2025-2026 et en matière d'administration et de finances pour l'exercice 2026✓ Élaboration d'un nouveau Plan pluriannuel 2025-2029 (incluant l'année scolaire 2029-2030)✓ Apport d'un soutien permanent quant à la gestion des risques par la poursuite de la mise au point de registres des principaux risques dans les Écoles et au BSGEE dans les domaines de la pédagogie, de l'administration et des finances, des ressources humaines, de l'informatique et de la sûreté et sécurité✓ En pédagogie, déploiement de la fonction d'Examineur en chef pour la session 2025 du BE

<p>4. Fonctionnement et activités de contrôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en service du projet de processus de facturation amélioré (Enhanced Invoicing Process, EIP), qui remplace et améliore les processus de facturation précédemment gérés dans le SMS ✓ Révision des paramètres de sécurité et des processus de maintenance de SAP ✓ Déploiement de l'outil PPMT au sein du BSGEE, avec un déploiement dans les Écoles prévu en 2026 ✓ Attribution du marché pour le SIS et lancement de sa mise en œuvre en 2026 ✓ Mise à jour du mémorandum sur le registre des exceptions, avec l'inclusion des cas de non-conformité et l'information du Comptable central et des Unités de Capacité du Contrôle interne lors de la création des exceptions ✓ Exécution intégrale du plan de contrôle ex post 2025
<p>5. Information et rapports financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Révision du Règlement financier conformément aux recommandations du SAI et à l'avis exprimé par la CCE ✓ Mise à jour de la Charte des tâches et responsabilités de la fonction de comptable ✓ Approbation des comptes définitifs 2024 des EE ainsi que des comptes consolidés ✓ Mise à jour et améliorations des dossiers et modèles de rapports financiers
<p>6. Audit et conformité aux Normes de contrôle interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi approfondi des recommandations et mise en œuvre de cinq recommandations issues des audits du SAI ✓ Développement continu d'un nouveau système de contrôle interne basé sur le cadre COSO ✓ Audit des comptes 2024 des Écoles européennes de Bruxelles I, Bruxelles II, Bruxelles III, Bruxelles IV et Munich par l'auditeur externe Deloitte Réception d'avis d'audit sans réserve pour toutes les Écoles ✓ Examen par la Cour des comptes européenne (CCE) des comptes et des systèmes de contrôle interne pour l'exercice 2024 dans les domaines du recrutement, des achats et des paiements, dans les écoles d'Alicante, de Bergen, de Francfort, de Karlsruhe, de Luxembourg I et II, de Mol et de Varèse, ainsi que du BSGEE. ✓ Finalisation de l'audit du Service d'audit interne sur les modalités de gouvernance dans le domaine de la pédagogie dans les Écoles européennes.

À la fin de cet exercice, chaque École et le BSGEE ont auto-évalué la mise en œuvre du système de contrôle interne. Le tableau ci-dessous présente les normes de contrôle interne et indique le nombre d'Écoles/BSGEE ayant entièrement (vert) ou partiellement (jaune) mis en œuvre chaque norme. Aucune norme n'a été évaluée comme non mise en œuvre (rouge).

Les principales conclusions sont les suivantes :

- 1) Les normes relatives à la mission et aux valeurs sont largement mises en œuvre dans l'ensemble du système des EE. Par rapport à 2024, une étape stratégique majeure a été franchie avec la finalisation et l'approbation de la *Mission et Vision du système des Écoles européennes*, définissant une orientation commune à long terme pour le système.
- 2) Les normes relatives aux **ressources humaines** sont, dans l'ensemble, largement mises en œuvre. Toutefois, certaines faiblesses persistent, notamment les difficultés à assurer des remplacements à court terme en cas d'absence du personnel et les difficultés à obtenir des détachements des États membres, ce qui peut entraîner le recrutement de chargés de cours à la dernière minute. En outre, la norme de *Performance et développement du personnel* a enregistré une mise en œuvre complète en moins, en raison de retards dans les processus d'évaluation du personnel, qui demeurent chronophages.
- 3) Les Écoles européennes et le BSGEE ont largement mis en œuvre les normes de « **Planification et gestion des risques** ». Par rapport à l'année précédente, la norme relative de « *Définition des objectifs et des indicateurs* » a connu des améliorations, trois Écoles supplémentaires l'ayant pleinement mise en œuvre. Des progrès ont été constatés dans la définition et le suivi d'objectifs pluriannuels communs et spécifiques dans les domaines pédagogique, administratif et financier.
- 4) Les normes de « **Fonctionnement et activités de contrôle** » sont mises en œuvre dans une mesure modérée. Par rapport à 2024, la norme relative aux « *exceptions* » a été évaluée comme pleinement mise en œuvre par une École de moins, en raison d'un nombre élevé d'exceptions enregistrées en 2025 nécessitant un suivi plus rigoureux. En revanche, la norme de *Gestion du courrier et des documents* a connu des améliorations dans cette École.

Si l'élaboration et la mise en œuvre de plans de continuité des activités restent en suspens dans la plupart des Écoles et au BSGEE, une école a élaboré un plan et l'a fait examiner par un spécialiste externe, ce qui a entraîné une légère amélioration de la norme de *Continuité des opérations* (+1 pleinement mise en œuvre). Les autres normes sont restées globalement inchangées par rapport à l'année précédente : La norme *Structure opérationnelle* est pleinement mise en œuvre dans 11 entités, la norme *Procédures* dans neuf écoles, et la norme *Dispositions en matière de contrôle et de supervision* est largement mise en œuvre dans 13 écoles. Les principales faiblesses affectant la pleine mise en œuvre demeurent :

- la nécessité d'améliorer et de mettre à jour davantage les procédures, notamment dans des domaines critiques tels que la comptabilité, les ressources humaines et l'informatique ;
- la nécessité de renforcer la documentation des contrôles ; et
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de continuité des activités et de plans d'urgence couvrant les incidents majeurs.

- 5) Les normes « **Information et rapports financiers** » demeurent positives et largement mises en œuvre dans l'ensemble du système des EE, soutenues par le développement et l'amélioration continus des fonctions de rédaction de rapports.
- 6) Le dernier pilier « **Audit et Conformité du Contrôle interne** » est également largement et pleinement mis en œuvre et fonctionne efficacement. Par rapport à 2024, les résultats restent stables, avec un suivi amélioré des recommandations, bien que des retards persistent dans le respect des délais de mise en œuvre. Les recommandations des audits et des contrôles ex post font l'objet d'un suivi approprié.

PILLAR	INTERNAL CONTROL STANDARDS	Number of schools + OSG			Number of schools + OSG		
		2024			2025		
		<i>Fully implemented</i>	<i>Partially implemented</i>	<i>Not implemented</i>	<i>Fully implemented</i>	<i>Partially implemented</i>	<i>Not implemented</i>
I. MISSION AND VALUES	1. Mission	13	1		14	0	
	2. Ethical and organisational values	14	0		14	0	
II. HUMAN RESSOURCES	3. Staff recruitment and allocation	11	3		11	3	
	4. Staff performance and development	14	0		13	1	
III. PLANNING AND RISK MANAGEMENT	5. Definition of objectives and indicators	9	5		12	2	
	6. Systematic risk management	11	3		11	3	
IV. OPERATIONS AND CONTROL ACTIVITIES	7. Operational structure	11	3		11	3	
	8. Procedures	9	5		9	5	
	9. Exceptions	14	0		13	1	
	10. Control and supervision arrangements	13	1		13	1	
	11. Continuity of operations	4	10		5	9	
	12. Mail and document management	7	7		8	6	
V. INFORMATION AND FINANCIAL REPORTING	13. Management information and communication	13	1		13	1	
	14. Accounting and Financial reporting	14	0		14	0	
VI. AUDIT AND COMPLIANCE WITH INTERNAL CONTROL STANDARDS	15. Audits	13	1		13	1	
	16. Assessment of compliance with the internal Control Standards	12	2		12	2	

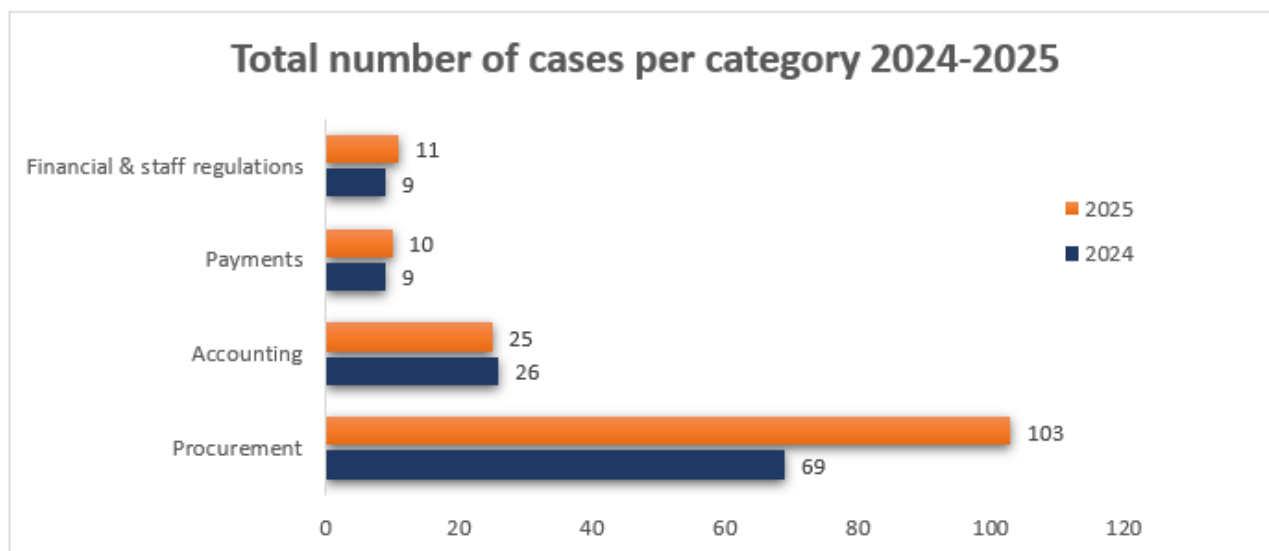
Dans l'ensemble, l'autoévaluation du cadre de contrôle interne au sein des Écoles et du BSGEE met en évidence des tendances positives et une amélioration continue. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires, en particulier dans les domaines de la continuité des opérations et de la gestion du courrier et des documents.

D. Registre des exceptions

Conformément à la Norme de Contrôle Interne n° 9 (document 2016-10-D-27 approuvé par le CS), toutes les Écoles et le BSGEE disposent d'un registre des exceptions. Chaque infraction aux règles, règlements ou décisions peut susciter des inquiétudes quant à la gestion financière et/ou à la réputation de l'École. Il est essentiel d'analyser rapidement chaque cas, de le documenter, de le justifier et d'identifier les actions permettant d'éviter que des problèmes similaires ne se reproduisent à l'avenir. De plus, il est important de suivre le nombre total d'infractions au cours d'une année, puisque celles-ci – peut-être pas prises individuellement, mais au total – peuvent influencer sur la fiabilité des comptes et la déclaration d'assurance signée par l'Ordonnateur/Ordonnateur délégué.

En 2025, les Écoles et le BSGEE ont continué à appliquer le « Mémoire pour l'utilisation du registre des exceptions » (2018-07-M-01-fr-3). Ce mémoire a été mis à jour en décembre 2024 afin d'intégrer les événements de non-conformité dans la classification des écarts à déclarer, comme suit : « *Des cas de non-conformité peuvent être constatés après que l'action a eu lieu ; ces cas témoignent d'une défaillance des contrôles existants. Ils peuvent constituer une violation des dispositions réglementaires et/ou contractuelles en vigueur et doivent également être signalés par le niveau hiérarchique approprié* ».

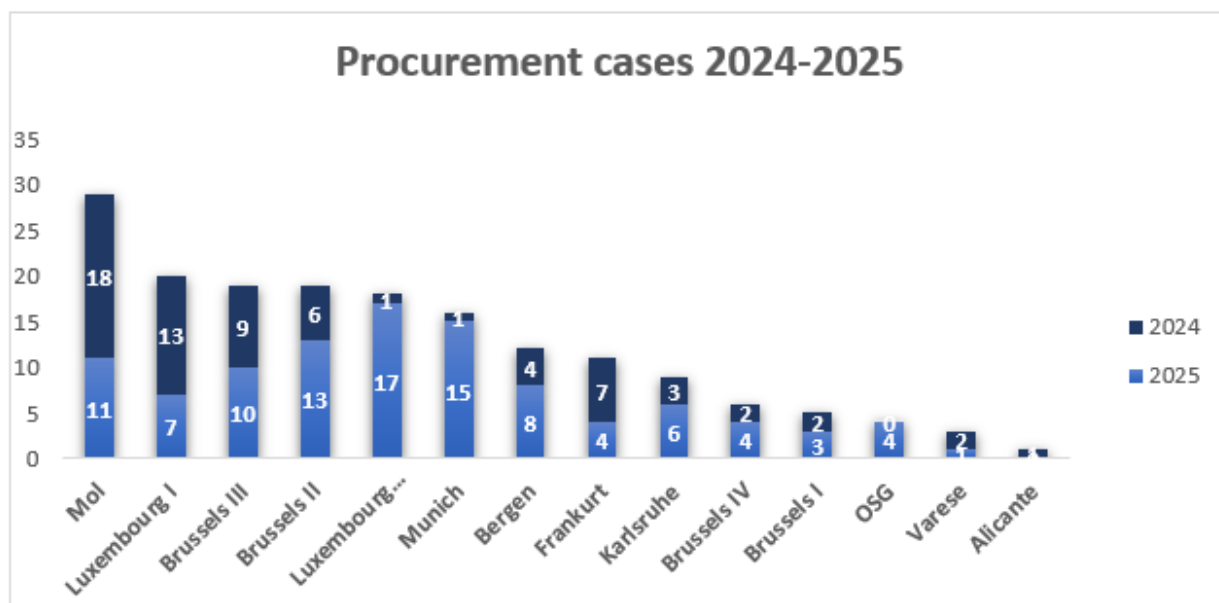
En conséquence, en 2025, les Écoles ont déclaré 149 infractions au total, dont 67 événements de non-conformité (NCE identifiés ex post) et 82 exceptions (RoE décidées ex ante), ce qui traduit une attention accrue portée aux infractions existantes, mais une diminution significative du nombre d'exceptions (de 113 en 2024 à 82 en 2025).



Graphique 1 : Nombre total de cas par type de catégorie, comparaison entre 2024 et 2025

D'un point de vue global, les catégories d'exceptions signalées étaient, par ordre de fréquence, les Marchés publics (103), la Comptabilité (25), le Règlement financier et le Statut du personnel (11) ainsi que les Paiements (10). Une hausse notable a été constatée dans le domaine des Marchés publics (+49 %, de 69 à 103), principalement due à l'augmentation du nombre d'événements de non-conformité déclarés.

La catégorie Marchés publics représente 69 % de l'ensemble des cas déclarés en 2025, avec des situations identifiées à la fois ex ante et ex post, notamment : le non-respect ou l'absence de procédures d'appel d'offres (44), le dépassement d'un seuil de dépenses sans procédure d'appel d'offres appropriée (48), les prolongations de contrat ne respectant pas les lignes directrices en matière de marchés publics ou de contrat-cadre (6), et le recours à des fournisseurs non-européens ou à des fournisseurs inappropriés (6).



Graphique 2: Nombre total de cas dans la catégorie Marchés publics par entité, comparaison entre 2024 et 2025

Globalement, le nombre total de cas liés aux marchés publics en 2025 (103 cas, dont 59 RoE et 44 NCE) a fortement augmenté par rapport à 2024 (69 RoE). Cette hausse s'explique principalement par l'introduction récente de la déclaration des événements de non-conformité (NCE), en particulier dans les Écoles de Munich (15 NCE) et de Luxembourg II (12 NCE). Parallèlement, plusieurs Écoles ont enregistré un nombre plus élevé d'exceptions en 2025, en particulier Bruxelles III et Bruxelles II, qui signalent respectivement 10 et 11 exceptions. Alors que certaines Écoles, telles que Mol et Luxembourg I, enregistrent une baisse du nombre total de cas par rapport à 2024, la tendance générale à la hausse traduit une détection et un signalement plus systématiques, liés en grande partie à une sensibilisation accrue aux événements de non-conformité dans l'ensemble des Écoles.



Graphique 3 : Nombre total de cas dans la catégorie Comptabilité par entité, comparaison entre les deux dernières périodes de rapport.

En 2025, 25 cas ont été signalés dans la catégorie Comptabilité, à un niveau comparable à celui de 2024. Ils concernent principalement : des achats effectués sans pré-engagement ou en violation du principe d'annualité (17), des non-conformités aux règles de gestion comptable (5), une mise au rebut massive d'actifs (1), l'absence de pièces justificatives (1) et le remboursement des salaires nationaux (1).

S'agissant des paiements, 10 cas ont été signalés, soit une très légère hausse par rapport aux 9 cas signalés en 2024. Les principales causes étaient l'absence de formulaires d'identification financière (4), des manquements aux procédures de paiement – tels que l'utilisation du prélèvement automatique, des paiements effectués hors SAP et des paiements vers des comptes non-européens (5) – ainsi qu'un non-respect des orientations SOD, lié à la nomination récente d'un correspondant comptable ayant exécuté des paiements qu'il avait lui-même initiés.

Enfin, dans la catégorie Règlement financier et Statut du personnel, 11 cas d'écart ont été déclarés, soit également une légère hausse par rapport aux 9 cas signalés en 2024. Le nombre de cas de non-conformité en matière de SOD est resté inchangé, à 5 ; 5 autres cas concernaient des infractions aux procédures de recrutement, et 1 cas portait sur des périodes d'enseignement non conformes aux lignes directrices applicables.

Impact financier des exceptions signalées

En 2025, 106 cas sur 149 (soit 71 %) font état d'un impact quantitatif/financier, pour un montant total d'environ 2,54 millions d'euros, en baisse de 1,19 million d'euros par rapport à l'année précédente.

La catégorie Marchés publics demeure celle qui génère l'impact financier le plus important, avec 2,11 millions d'euros, tout en enregistrant une diminution significative de 42 % par rapport à 2024. Le montant 2025 est principalement dû à deux cas concernant l'École de Bruxelles II, pour lesquels les procédures de passation de marchés appropriées n'ont pas été respectées, et qui représentent à eux deux 618 000 euros.

Le deuxième impact financier le plus important provient des cas liés aux paiements, pour un total de 274 000 euros. L'anomalie la plus fréquente est l'absence de formulaires d'identification financière, avec un impact financier supérieur à 64 000 euros.

Category	Financial Impact 2024	Financial Impact 2025	Difference
Accounting	8.2K	153.2K	145K
Financial & staff regulations	54.6K	536	-54K
Payments	21.7K	274K	252,3K
Procurement	3.6M	2.11M	-1,54M
Total	3.7M	2.54M	-1.19M

En conclusion, si la hausse du nombre de cas liés aux marchés publics au cours des quatre dernières années demeure préoccupante, l'année 2025 marque le début d'une tendance à l'amélioration lorsqu'on ne considère que les exceptions inscrites au registre (RoE). L'augmentation globale des cas s'explique principalement par l'introduction, en 2025, d'événements de non-conformité (NCE) ; cette hausse ne se reflète pas dans l'impact financier déclaré, lequel a nettement diminué par rapport à 2024.

Cela traduit également une sensibilisation accrue des Écoles, ainsi que leurs efforts pour signaler les cas de non-respect des procédures de passation de marchés. Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité de l'accent mis par l'Unité Contrôle interne tout au long de l'année 2025.

Year	ROE	NCE
2022	45	-
2023	49	-
2024	69	-
2025	59	44

Tableau : évolution des exceptions en matière de marchés publics au cours des 4 dernières périodes de rapport

E. Gestion des risques

Depuis 2015, les Écoles européennes ont mis en œuvre un système de gestion des risques formel conçu comme un outil stratégique permettant d'identifier, d'évaluer et de surveiller efficacement les risques principaux. Ce système permet de hiérarchiser les domaines critiques nécessitant une attention immédiate et de s'assurer que des plans d'action sont élaborés et exécutés rapidement. Il joue également un rôle primordial dans la sensibilisation des parties prenantes et dans l'alignement de la gestion des risques sur les objectifs plus larges de l'organisation. Les principaux risques, leurs évaluations et les plans d'action correspondants font l'objet d'un rapport semestriel au Comité budgétaire et au Conseil supérieur.

Évolution des principaux risques en 2025 :

Risques du système

- Le risque le plus important cette année est lié à **la disponibilité insuffisante et à la diversité limitée des profils d'inspecteurs**. Il demeure au niveau maximal depuis la dernière évaluation, même si certains États membres ont nommé des inspecteurs pour pourvoir des postes vacants. Ce problème est dû au fait que certains inspecteurs ne peuvent pas consacrer le temps nécessaire au système des Écoles européennes, ce qui entraîne une répartition inégale des tâches et une surcharge de travail pour certains inspecteurs, susceptible de provoquer des retards dans la prise de décision et dans la disponibilité des informations. Pour faire face à ce risque, le BSGEE a prévu plusieurs mesures, notamment une meilleure répartition des tâches par le Comité de planification centralisé, des contacts bilatéraux avec les États membres face à des situations problématiques, l'automatisation de certaines tâches et l'implication du Comité de pilotage Assurance qualité pour identifier les causes profondes et proposer d'éventuelles solutions.

En outre, le Service d'audit interne a finalisé « l'Audit sur les dispositifs de gouvernance en matière de pédagogie ». Le rapport final a été transmis et le plan d'action a été approuvé.

- Le deuxième risque le plus significatif concerne les cyber-attaques, qui est resté au même niveau élevé que l'année dernière. L'utilisation accrue d'outils numériques au sein de l'écosystème informatique des Écoles européennes, combinée à un contrôle inadéquat des appareils utilisés, a ouvert de nouvelles voies aux pirates informatiques, en particulier depuis des pays comme la Russie et la Chine, pour lancer des attaques par ransomware. Ces attaques peuvent perturber le cours normal des opérations et causer des interférences avec des services essentiels, des pertes de données, porter atteinte à la réputation des Écoles européennes, exiger le paiement de rançons et conduire à des violations du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Toutefois, des améliorations en matière de sécurité informatique ont été apportées en 2025, telles que l'élaboration d'un plan stratégique de sécurité informatique et le renforcement des campagnes de sensibilisation.
- Le troisième risque le plus important concerne **l'absence d'une cinquième École européenne à Bruxelles**. Le niveau de ce risque a légèrement diminué depuis la dernière évaluation, en raison de l'engagement des autorités belges concernant le site d'Evere et des premières mesures prises en vue de la préparation de la cinquième École. Néanmoins, la situation demeure préoccupante, la construction ayant initialement été prévue pour 2019 afin de remédier à la surpopulation des Écoles européennes de Bruxelles, mais son ouverture ayant de nouveau été reportée et n'étant pas attendue avant septembre 2030.

Un nouveau risque important a été identifié à la suite des conclusions des autorités européennes chargées de la protection des données concernant l'utilisation de Microsoft 365 Education comme système de gestion de l'apprentissage. Ce risque porte sur une éventuelle réduction de l'offre éducative si certaines fonctionnalités de Microsoft (par exemple, les outils d'intelligence artificielle ou l'enregistrement des réunions) devaient être restreintes afin de garantir la conformité réglementaire. Une analyse des alternatives possibles sera entreprise.

Écoles : risques administratifs et financiers

Les risques administratifs et financiers sont évalués chaque année par les Écoles et approuvés lors des réunions du Conseil d'administration d'hiver. Les risques les plus significatifs identifiés en 2025 sont les suivants :

- Le risque le plus important cette année est lié à la **dépendance croissante à l'informatique et aux télécommunications**. Le niveau global de ce risque a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Cette évolution reflète la réévaluation effectuée par trois Écoles (Bergen, Bruxelles I et Varèse), qui classent désormais ce risque comme « majeur ». La détérioration s'explique principalement par des effectifs TIC insuffisants, limitant la capacité à répondre efficacement aux besoins des utilisateurs finaux, par la complexité croissante des infrastructures TIC et par l'exposition accrue aux menaces de cybersécurité, notamment les cyber-attaques. Le risque est actuellement évalué comme « élevé » dans quatre Écoles (Munich, Bergen, Bruxelles I et Varèse) et demeure significatif pour la plupart des autres Écoles.
- Le deuxième risque le plus important concerne le **bien-être des membres du personnel**. Le niveau global du risque demeure inchangé, bien que des variations soient observées dans les évaluations propres à chaque École.
 - Le niveau de risque a diminué à Bruxelles I (désormais classé comme « moyen »), notamment grâce à des mesures locales ciblées, telles que des initiatives menées par l'agent de Sûreté et Sécurité, le renforcement des canaux de communication, des échanges réguliers avec les membres du personnel et la révision périodique des mesures sanitaires.
 - À l'inverse, le risque a fortement augmenté à Varèse, où il est désormais évalué au niveau maximal. Cette détérioration est principalement liée à la révision substantielle du coefficient correcteur des rémunérations, qui a eu un impact négatif sur l'attractivité de l'École pour le personnel détaché.

Dans l'ensemble, le nombre d'Écoles classant ce risque comme « élevé » est passé de trois l'année dernière (EEB I, Francfort et Varèse) à deux (Francfort et Varèse). À l'exception d'Alicante et de Munich, les autres Écoles continuent de considérer le bien-être du personnel comme un domaine de risque significatif, principalement en raison d'une charge de travail soutenue.

- Le troisième risque le plus important concerne le **nombre insuffisant de membres du personnel administratif formés**. Bien que ce risque demeure globalement stable au niveau du système, la situation montre une légère détérioration, deux Écoles (Bergen et Francfort) le classant désormais comme « élevé », contre une seule l'année précédente. L'augmentation de l'exposition s'explique principalement par la charge administrative croissante et par des capacités budgétaires limitées, qui restreignent la possibilité de recruter du personnel supplémentaire.

Pour les autres Écoles, l'évaluation reste globalement inchangée, avec des préoccupations récurrentes liées à l'insuffisance des capacités de remplacement et aux difficultés persistantes en matière de recrutement et de fidélisation.

Ecoles : risques pédagogiques

Les risques pédagogiques sont évalués une fois par an par les écoles et approuvés lors des réunions du Conseil d'administration d'automne.

- Le risque le plus important reste **l'évolution du nombre d'élèves (augmentation constante)**, qui continue d'exercer une pression sur les capacités des écoles. Comme l'année précédente, ce risque est classé comme « élevé » dans cinq Écoles (les quatre Écoles de Bruxelles et Francfort). Pour Bruxelles II, III et IV, le niveau atteint même le maximum.
- Le deuxième risque le plus important concerne la tendance inverse dans **l'évolution du nombre d'élèves (diminution constante)**. Ce risque a diminué depuis la dernière évaluation. Il reste présent dans six Écoles et est considéré comme « élevé » dans deux d'entre elles – Bergen et Karlsruhe :
 - À Bergen, le nombre d'élèves est stable par rapport à l'année dernière, mais le risque demeure jusqu'à ce qu'une augmentation régulière soit observée dans toutes les sections et à tous les niveaux.
 - Karlsruhe enregistre une hausse du nombre d'élèves de catégorie II et III malgré de faibles effectifs en catégorie I. Cette situation exige des efforts pour maintenir l'excellente réputation de l'École et renforcer l'attractivité de la section française.

Le risque demeure également important à Mol, où diverses mesures ont été mises en œuvre pour attirer davantage d'élèves, et à Varèse.

- Le troisième risque le plus important reste les difficultés de recrutement de chargés de cours, qui sont moindres depuis la dernière évaluation. La situation s'est améliorée à Bruxelles II, à Karlsruhe (où le risque n'est plus considéré comme « élevé ») et à Mol, grâce à plusieurs mesures et décisions (p. ex. le statut d'« enseignants protégés ») visant à accroître l'attractivité des Écoles. Le risque est désormais classé comme « élevé » dans trois Écoles (Bruxelles I, Francfort et Varèse). Dans l'ensemble, les évaluations montrent que les mesures prises au cours des années précédentes commencent à porter leurs fruits. Le Groupe de travail mixte poursuivra ses efforts, notamment autour des idées déjà existantes de structures salariales compétitives et de la réduction des disparités salariales entre les enseignants du primaire et du secondaire.

7. Résultats des audits externes et internes

A. Audits par le Service d'audit interne (SAI)

Le SAI a poursuivi l'audit des modalités de gouvernance dans le domaine pédagogique, qui avait débuté en juillet 2024, et a publié son rapport final en septembre 2025. Cet audit visait à évaluer si les modalités de gouvernance permettant d'atteindre les objectifs pédagogiques des EE étaient conçues de façon adéquate et mises en œuvre de manière efficiente et efficace.

Les sept recommandations suivantes ont émergé de l'audit :

- Processus décisionnel au sein des différents conseils et comités du SEE (CS, CB, CPM, Conseils d'inspection et au niveau scolaire AB) et rôle du BSGEE – Très important (date de mise en œuvre 31/12/2027).
- Nomination, temps alloué et responsabilité des inspecteurs, et suivi de leurs tâches (très important – date de mise en œuvre 30/12/2028).
- Recrutement des enseignants (très important – date de mise en œuvre 30/06/2028).
- Évaluation et suivi de la mise en œuvre des décisions (important – date de mise en œuvre 30/06/2028).
- Développement professionnel continu des enseignants (important – date de mise en œuvre 31/12/2027).
- Recrutement d'experts (important – date de mise en œuvre 31/12/2027).
- Modalités de gouvernance pour la préparation des épreuves écrites du BAC (important – date de mise en œuvre 30/06/2027).

En février, mars et décembre 2025, le SAI a approuvé la mise en œuvre des quatre recommandations suivantes :

- Sécurité de l'information et des technologies de l'information (très important)
- Conseil juridique sur les lois applicables et les règles locales en matière de sécurité (important)
- Pratiques à l'appui de la gouvernance informatique (très important)
- Gestion des risques informatiques (important)
- Rôles et responsabilités de l'association des parents d'élèves en matière de sécurité (important)

En outre, les recommandations suivantes ont été mises en œuvre et marquées « prêtes pour révision » à la fin de l'année 2025 :

- Pilotage par le Comptable central des Correspondants comptables locaux sur les processus de sélection et d'évaluation (très important – 31/12/2025) : en avril 2025, le CS a approuvé des modifications au Statut du PAS instaurant :
 - la participation du Comptable central au processus de sélection des Correspondants comptables locaux,
 - la consultation écrite du Comptable central pour le processus d'évaluation semestriel et en cas de licenciement des Correspondants comptables locaux.

- Bases juridiques - inadéquation des rôles comptables (très important – 31/12/2025) : la réunion du Conseil supérieur d'avril 2025 a approuvé les changements apportés au Règlement financier (RF) afin d'aligner la terminologie sur la pratique actuelle. La Charte des tâches et responsabilités mise à jour a été présentée et approuvée lors de la réunion de décembre 2025.

Cinq recommandations issues d'audits précédents restent en suspens, en plus des sept nouvelles recommandations issues de l'audit pédagogique :

- Archivage interne des documents et politique sous-jacente de gestion des documents (important – date de mise en œuvre initiale 31/12/2014, date de mise en œuvre révisée 30/06/2026) : Le processus d'élaboration de la politique de gestion des documents a été lancé, mais, en raison de ressources limitées et d'autres priorités, aucune avancée majeure n'a été réalisée.
- Données et School Management System (SMS) soutenant l'organisation du BE dans toutes les écoles (important – date de mise en œuvre initiale 31/12/2023, date de mise en œuvre révisée 31/12/2026). Le projet de remplacement du SMS a démarré et est en cours, en coopération entre les écoles et le BSGEE, afin d'assurer le succès de ce projet d'envergure. Un marché relatif à l'application du Système d'information scolaire (SIS) a été attribué et la mise en œuvre débutera en 2026.
- Gouvernance de la sécurité informatique (très important – date de mise en œuvre 31/07/2025, date de mise en œuvre révisée 31/12/2026). Cette recommandation importante nécessite un changement d'état d'esprit dans les Écoles européennes et l'acquisition de nouvelles connaissances. Des progrès importants ont été réalisés dans l'élaboration de lignes directrices et de modèles pour l'analyse d'impact sur les activités (BIA), lesquels ont été documentés au niveau du BSGEE et partagés avec les écoles en décembre 2025, en vue de leur finalisation.
- Les Comptables aux niveaux central et local : Structure organisationnelle, rôles et responsabilités (important – 30/06/2026). Les propositions relatives à la révision du modèle comptable centralisé, à la fusion du poste de Chef de la comptabilité et de la fonction de Correspondant comptable, ainsi qu'au positionnement adéquat de l'Assistant principal auprès du Comptable, ont été approuvées par le CS en avril 2025, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026. En outre, des modèles de descriptions de poste harmonisés et d'organigrammes ont été élaborés et transmis aux écoles.
- Soutien du BSGEE (y compris du Comptable central) aux Correspondants comptables locaux (important – 31/07/2026). Cette recommandation comporte sept plans d'action, et les mesures suivantes ont été mises en œuvre :
 - mise en œuvre de lignes directrices relatives au processus de contrôle des paiements et des salaires ;
 - élaboration et mise en œuvre de modèles et d'instructions pour l'établissement des rapports trimestriels ;
 - mise à jour du mémorandum relatif au registre afin d'y inclure le signalement des cas de non-conformité.

Conformément à son plan d'audit pour 2025, le SAI a lancé l'audit des marchés publics des EE en décembre 2025. L'objectif de cet audit est d'évaluer si le cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par les EE pour leurs procédures de passation de marchés publics est correctement conçu et fonctionne de manière efficace et efficiente, offrant l'assurance raisonnable que les principaux objectifs de contrôle interne en matière de passation de marchés publics sont atteints. Les entretiens préliminaires devraient avoir lieu aux mois de janvier et février 2026.

B. Activités de la Cour des comptes européenne (CCE)

En 2025, la Cour européenne des comptes (ECA) a effectué l'examen des comptes et des systèmes de contrôle interne pour l'exercice 2024 dans les domaines du recrutement, des achats et des paiements, dans les écoles d'Alicante, de Bergen, de Francfort, de Karlsruhe, de Luxembourg I et II, de Mol et de Varèse, ainsi que du Bureau du Secrétaire général (BSGEE).

La Cour des comptes n'a pas relevé d'erreurs significatives dans les états financiers consolidés définitifs pour 2024 des écoles qu'elle a examinées. Elle a également noté que les cinq écoles (Bruxelles I à IV et Munich) qui ont été auditées par l'auditeur externe Deloitte ont obtenu une opinion d'audit sans réserve, ce qui confirme que les comptes donnent une image fidèle de la situation financière des écoles.

Dans le domaine comptable, la Cour a relevé des erreurs sans incidence significative dans les états financiers individuels provisoires des écoles et du BSGEE, principalement liées au classement erroné des investissements en capital et d'un remboursement extraordinaire. Ces erreurs ont ensuite été corrigées dans les comptes définitifs. La Cour a également observé que le manuel comptable des Écoles européennes n'avait pas été dûment mis à jour ; elle a donc recommandé au BSGEE d'effectuer cette mise à jour et d'informer les comptables des écoles des modifications apportées.

S'agissant des systèmes de contrôle interne du BSGEE et des sept écoles sélectionnées, la Cour a relevé des déficiences récurrentes concernant les procédures de ressources humaines et de passation de marchés, corroborant ainsi les conclusions des années précédentes. Elle a émis une nouvelle recommandation dans le domaine des passations de marché et une autre concernant le registre des exceptions.

Dans le domaine des ressources humaines, une faiblesse a encore été identifiée dans la vérification systématique des pièces justificatives relatives aux indemnités et à l'expérience professionnelle minimale du personnel recruté, y compris au sein du BSGEE.

Dans les procédures de passation de marché organisées par les écoles en 2024, la Cour a constaté que la plupart n'avaient suscité que très peu de concurrence et que certains critères d'évaluation figurant dans les cahiers des charges étaient imprécis ou non mesurables. En conséquence, elle a recommandé aux écoles et au BSGEE d'analyser les raisons du nombre limité de soumissionnaires et, si possible, de prendre des mesures pour accroître le niveau de participation.

En outre, la Cour a relevé des incohérences quant à la manière dont les exceptions en matière de passation de marchés étaient consignées dans le registre des exceptions. La Cour a donc recommandé que l'Unité de capacité de contrôle interne au sein du BSGEE vérifie systématiquement l'enregistrement de chaque exception individuelle afin d'améliorer l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude.

Enfin, s'agissant du suivi des recommandations en suspens, il convient de souligner que la Cour a clôturé 5 des 10 recommandations en 2025 : une dans le domaine de la comptabilité, une dans celui des ressources humaines et trois dans celui des passations de marché.

Dans leurs réponses, le BSGEE et les écoles se sont engagés à travailler immédiatement sur les faiblesses identifiées et ont souligné que la conformité des procédures de passation des marchés restait une priorité. Elles ont également indiqué que le BSGEE avait déjà pris des mesures pour garantir la participation de l'Unité de capacité de contrôle interne à l'enregistrement de toutes les exceptions et de

tous les cas de non-conformité à compter de janvier 2026. Cette mesure est mise en œuvre par le biais d'une mise à jour du mémorandum correspondant et d'améliorations du processus de validation.

C. Activités de l'auditeur externe Deloitte

En 2025, Deloitte a réalisé des audits des états financiers de cinq Écoles pour l'exercice 2024 : l'École européenne de Bruxelles I (EEB1), l'École européenne de Bruxelles II (EEB2), l'École européenne de Bruxelles III (EEB3), l'École européenne de Bruxelles IV (EEB4) et l'École européenne de Munich.

Les audits ont porté sur les bilans au 31 décembre 2024 ainsi que sur les comptes de résultats correspondants pour l'exercice clos à cette date.

Deloitte a conclu que les bilans et comptes de résultats reflétaient la réalité des fonds propres nets et de la situation financière de chaque établissement au 31 décembre 2024 ainsi que la réalité des résultats de fin d'année. Les états financiers ont été jugés conformes au Règlement financier applicable au budget des EE et en tenant compte également des normes de comptabilité internationales IPSAS. Une opinion d'audit sans réserve a été émise pour les cinq Écoles.

Au cours de l'audit, trois ajustements ont été proposés :

- une surestimation des droits d'inscription reportés résultant d'une erreur humaine, liée à l'utilisation d'une formule de calcul incorrecte dans une École ;
- une sous-estimation des produits reportés résultant d'une erreur humaine, liée à l'utilisation d'une formule de calcul incorrecte dans une École ;
- une anomalie dans les charges à payer reportées de l'exercice précédent, liée à des paiements anticipés pour des voyages scolaires qui n'avaient pas été apurés dans une École.

Ces éléments ont été corrigés lors de la préparation des comptes individuels et consolidés définitifs, à l'exception d'un cas dans lequel l'ajustement concernait un exercice comptable antérieur qui ne pouvait plus être rouvert.

Outre les audits des états financiers, Deloitte a également examiné les systèmes de contrôle interne des Écoles. Pour la deuxième fois consécutive en plus de cinq ans, aucune recommandation n'a été formulée à l'intention des Écoles auditées dans ce domaine, ce qui reflète une amélioration continue au sein du système des Écoles européennes.

Comme les années précédentes, les résultats des audits de Deloitte ont été partagés à la Cour des comptes européenne et ont contribué à l'élaboration de son opinion d'audit globale.

D. Audit pour valider le système de comptabilité (article 35 du RF) Progrès réalisés en 2025

L'article 35 du Règlement financier indique que le Comptable central est responsable, entre autres, de ce qui suit :

« de la définition et de la validation des systèmes comptables ainsi que, le cas échéant, de la validation des systèmes définis par l'ordonnateur et destinés à fournir ou justifier des informations comptables ; à cet égard, le comptable est habilité à vérifier à tout moment le respect des critères de validation. »

En 2025, l'Unité du Comptable central a concentré ses travaux de validation sur une transition majeure vers le processus de facturation amélioré (EIP) dans SAP. La mise en production de SAP EIP est intervenue le 1^{er} avril 2025, date à laquelle il a remplacé l'outil SMS existant.

L'exercice de validation comprenait également un examen des accès privilégiés et des contrôles généraux informatiques afin de garantir l'intégrité, la sécurité et la fiabilité des données financières.

Le cabinet d'audit EY a été désigné pour assister l'Unité du Comptable central dans la réalisation de certains examens techniques et d'une analyse du système SAP, en mettant l'accent sur le nouveau système de facturation EIP désormais intégré à SAP. EY a publié un rapport final sur son examen en novembre 2025.

Examen réalisé par EY – Points clés

- S'agissant de la migration de SMS vers SAP EIP, EY a confirmé que les Écoles européennes avaient recours à la fois à des contrôles automatisés et à des activités d'examens manuels afin de valider l'exactitude et l'exhaustivité des données migrées, les parties prenantes concernées ayant supervisé le processus et formellement validé les résultats.
- En ce qui concerne les nouvelles interfaces mises en place à la suite de l'implémentation, sur la base des éléments disponibles, EY a confirmé que les procédures de suivi et de résolution des Écoles européennes fournissent une assurance raisonnable quant à l'exhaustivité et à l'exactitude des données transférées via ces interfaces.
- Un examen des contrôles applicatifs, couvrant notamment les éléments relatifs à la tarification, aux remises, aux contrôles de facturation et d'émission des factures, ainsi qu'à la détermination des comptes GL, a conduit EY à attribuer la mention « efficace » à l'ensemble des points examinés, seules des exceptions mineures ayant été relevées pour des contrôles encore en cours de développement au moment de l'examen (à savoir SAP ITAC – gestion des annulations et des exemptions).
- Si EY a relevé certaines insuffisances, principalement dans le domaine des contrôles généraux informatiques, celles-ci « n'ont pas eu d'impact significatif sur la capacité à fournir des données au système comptable central », selon le rapport final.

Prochaines étapes

Les insuffisances relevées par EY concernent notamment la mise en œuvre du principe de séparation des tâches ainsi que certaines modifications à apporter à la structure des responsabilités au sein de l'équipe SAP.

EY a également recommandé de prolonger la durée de conservation des journaux d'exécution dans le système et de demander des rapports formels au prestataire de services d'infrastructure concernant les paramètres de sécurité du système d'exploitation et de la base de données.

L'Unité du Comptable central a répondu aux observations d'EY et un nouvel examen est prévu en 2026 afin de confirmer que les insuffisances relevées ont été corrigées.

En réponse aux observations formulées, et à la suite de premières discussions internes, la possibilité de désigner un membre de l'équipe de direction en tant que « business manager » SAP est actuellement examinée, afin d'approuver formellement les modifications apportées dans SAP. En outre, les Écoles européennes devront définir quelles modifications dans SAP nécessiteront une séparation des tâches au sein de l'équipe SAP, entre les fonctions de développement et de mise en production.

E. Contrôles ex-post effectués par l'unité Capacité de contrôle interne en 2025

Contrôles ex-post

L'unité Capacité de contrôle interne s'est acquittée de ses responsabilités telles que définies par le Conseil supérieur dans le document « Capacité de contrôle interne 2020 » (Réf. 2019-10-D-42-fr-2). Elle était notamment en charge d'effectuer des contrôles ex-post dans différents domaines sur la base d'un plan approuvé par le Secrétaire général. Le plan annuel 2025 pour ces contrôles a été élaboré en tenant compte des risques et des faiblesses identifiés par l'Unité de Capacité du Contrôle Interne, par le Service d'audit interne de la Commission européenne et par la Cour des comptes. Ce plan vise à fournir une assurance et un soutien au Secrétaire général/à l'Ordonnateur des Écoles européennes dans l'accomplissement de ses tâches, tel que défini à l'article 29 du Règlement financier.

Les contrôles ex-post se sont concentrés sur les Ressources humaines, la Comptabilité, et le système de Contrôle interne :

1. Ressources humaines et Comptabilité :

- Calcul et paiement des salaires des Chargés de cours ainsi que du Personnel administratif et de service dans trois écoles :

Le contrôle effectué en 2025 a montré que les mesures de contrôle interne sont généralement efficaces dans l'une des écoles examinées. Seules des faiblesses techniques mineures et liées à la documentation ont été identifiées.

Dans les deux autres écoles examinées, bien que des faiblesses mineures similaires aient été observées, des améliorations sont nécessaires dans certains domaines spécifiques. Celles-ci concernent l'application du Statut du personnel en ce qui concerne l'attribution et la progression dans l'échelle salariale, ainsi que la gestion des heures supplémentaires, notamment l'application correcte des taux de rémunération des heures supplémentaires et le respect des plafonds réglementaires applicables.

Les écoles concernées ont reçu l'instruction de mettre en œuvre sans délai, lorsque cela est possible, des mesures correctives et de veiller au strict respect des règles en vigueur au sein du système.

- Calcul et paiement des salaires du Personnel détaché de Bulgarie, d'Estonie, de Roumanie, de France et de Belgique – afin d'élargir l'échantillon – dans sept Écoles européennes :

Le contrôle ex-post a démontré que les mesures de contrôle interne sont généralement efficaces, étant donné qu'un nombre limité de faiblesses non significatives a été identifié. Celles-ci concernaient :

- Un seul cas d'erreur de calcul du paiement des heures supplémentaires ;
- L'absence de pièces justificatives pour les allocations familiales et d'éducation (comme cela a été relevé les années précédentes) ;
- L'absence, dans un cas, d'une déclaration annuelle de revenus ;
- L'absence d'un formulaire d'identification financière.

2. Système de contrôle interne :

- Des contrôles ex-post ont été effectués à la fin de chaque semestre en 2025 sur la mise en œuvre des tableaux de Séparation des tâches (SoD) dans SAP. Les résultats ont confirmé que les tableaux SoD continuent d'être correctement mis en œuvre au sein du système. Deux faiblesses techniques ont néanmoins été identifiées et ont été rapidement corrigées par l'équipe SAP.
- En ce qui concerne le système financier SAP, un soutien a été fourni aux consultants externes chargés d'examiner la conformité du système financier et comptable avec les critères de validation établis (validation du système comptable).
- En outre, la Cellule Contrôle interne a contribué au projet lancé par le Secrétaire général adjoint visant à soutenir les inspecteurs dans l'harmonisation de la planification et du compte rendu de leurs activités. Dans ce contexte, un modèle standardisé et des lignes directrices ont été élaborés afin d'aider les inspecteurs à accomplir ces tâches de manière cohérente.

3. Conclusion générale :

Dans l'ensemble, le plan de contrôle ex-post 2025 a été réalisé avec succès à presque tous les égards. Un contrôle prévu, relatif aux activités des inspecteurs, n'a pas pu être mené à terme en raison d'une disponibilité insuffisante des données, ce qui nécessite la mise en œuvre préalable d'un outil informatique permettant de planifier et de suivre efficacement les activités des inspecteurs.

Aucune constatation importante, qui aurait nécessité un rapport immédiat au Conseil supérieur, n'a été relevée.

8. Financement du système: partage des coûts liés au personnel détaché parmi les Etats membres (partage des coûts)

En 2025, l'accord de partage des coûts de 2022 a été appliqué sur la base des principes clés suivants :

- Le ratio minimum cible entre les enseignants détachés et les chargés de cours est de 65/35.
- Le calcul du nombre requis de détachements par État membre repose sur le nombre cible d'enseignants dans le système des EE ainsi que sur le nombre d'élèves de nationalité d'un État membre de l'UE inscrits dans les EE.
- Les contributions des États membres varient selon quatre coefficients linguistiques différents, en fonction du nombre de sections linguistiques dans les écoles. Ces coefficients vont de 1,23 pour les États membres comptant plus de 10 sections linguistiques à 0,83 pour ceux comptant de zéro à deux sections linguistiques.
- Les États membres qui n'atteignent pas leurs objectifs de détachement sont encouragés à verser une contribution financière volontaire au système des EE.

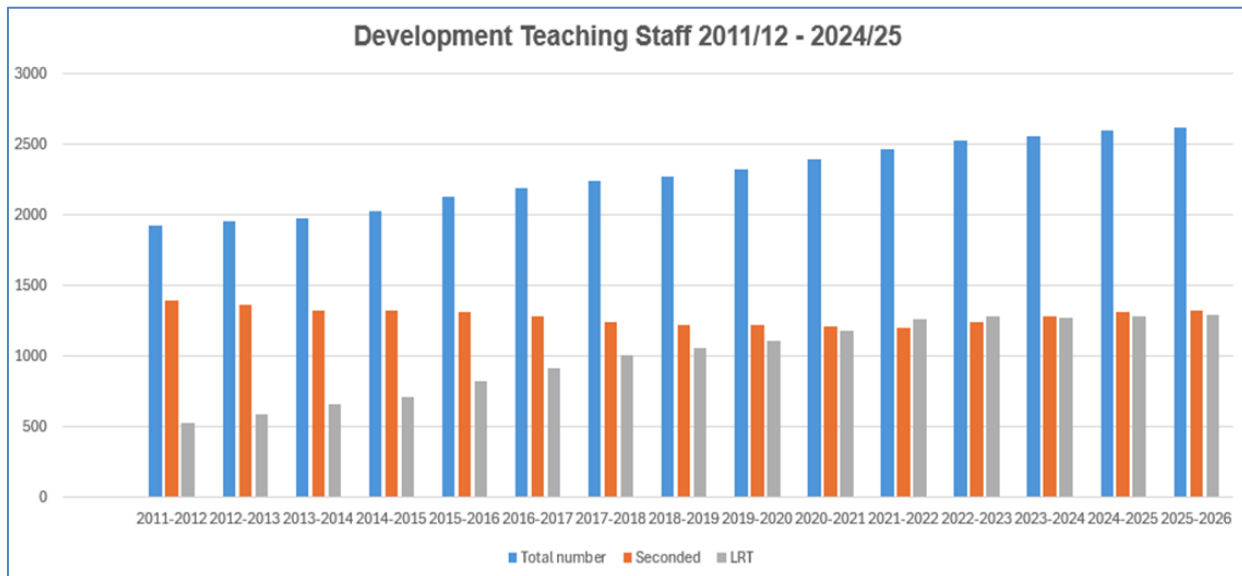
Sur la base de cet accord, les contributions pour l'année scolaire 2026-2027 ont été déterminées en utilisant les chiffres d'inscription des élèves d'octobre 2025.

PUPILS COMING FROM THE MEMBER STATES/SECONDED TEACHERS BY MEMBER STATE IN ALL SCHOOLS AUTUMN 2025 WITHOUT MUNICH (applicable to the 2026/27 school year)							
Basis					2024 cost sharing agreement		
A	B	C	D	E	F	G	H
Seconding Member State	Pupils with an EU nationality enrolled 15.10.2025	%	Seconded Staff in post per Member State in October 2025	Staff share required according to pupils	New language section coefficient	Target level 2026/27	Total expected seconded posts
AT	249	1,02%	14	15,1	1,23	19	5
BE	3.078	12,59%	185	186,9	1,10	206	21
BG	640	2,62%	21	38,9	0,83	32	11
CY	102	0,42%	6	6,2	0,93	6	
CZ	599	2,45%	32	36,4	0,83	30	
DE	2.433	9,95%	169	147,8	1,23	182	13
DK	293	1,20%	25	17,8	0,83	15	
EE	235	0,96%	16	14,3	0,83	12	
EL	1.414	5,78%	76	85,9	0,93	80	4
ES	2.311	9,45%	117	140,3	0,93	131	14
FI	365	1,49%	26	22,2	0,83	18	
FR	2.884	11,80%	217	175,2	1,23	215	
HR	256	1,05%	19	15,6	0,83	13	
HU	637	2,60%	20	38,7	0,83	32	12
IE	347	1,42%	51	21,1	1,23	26	
IT	2.716	11,11%	105	164,9	0,93	153	48
LT	481	1,97%	23	29,2	0,83	24	1
LU	321	1,31%	31	19,5	1,23	24	
LV	361	1,48%	10	21,9	0,83	18	8
MT	124	0,51%	5	7,5	1,23	9	4
NL	567	2,32%	35	34,4	0,93	32	
PL	1.179	4,82%	46	71,6	0,83	59	13
PT	773	3,16%	34	46,9	0,83	39	5
RO	1.083	4,43%	36	65,7	0,83	55	19
SE	335	1,37%	23	20,3	0,83	17	
SI	284	1,16%	14	17,2	0,83	14	
SK	387	1,58%	16	23,5	0,83	19	3
TOTAL	24.452	100,00%	1.372	1485,0		1.480	181

Source : document 2025-10-D-32-fr-2

Les contributions volontaires ont été évaluées et les États membres ont été informés de la procédure et des montants respectifs lors de la réunion du Conseil supérieur en décembre 2025. Au total, 15 États membres ont été invités à contribuer financièrement, leurs niveaux de détachement étant inférieurs à l'objectif requis. Grâce à cette mesure, le système pourrait recevoir une contribution financière totale de 6,3 millions d'euros pour l'année scolaire 2026/27.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du personnel enseignant au cours des quinze dernières années et montre que les accords de partage des coûts mis en œuvre à ce jour n'ont pas entraîné d'augmentation du nombre de membres du personnel détaché. Le Groupe de travail Présidence élargi a donc entamé ses travaux et soumettra une nouvelle proposition (l'accord de partage des coûts de 2026) en avril 2026.



Annexe 1: Déclarations d'assurance

DÉCLARATION D'ASSURANCE DE L'ORDONNATEUR DES ÉCOLES EUROPÉENNES,

ARTICLE 33 DU RF 2017

Je soussigné, **Andreas BECKMANN**,
Secrétaire général des Écoles européennes,
en ma qualité d'**ORDONNATEUR DES ÉCOLES EUROPÉENNES EN 2025**

- déclare que les informations contenues dans ce rapport donnent une image fidèle ¹;
- déclare avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de la bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

L'assurance raisonnable est basée sur ma propre appréciation et sur les informations mises à ma disposition, telles que les rapports annuels d'activités et les déclarations d'assurance des ordonnateurs délégués dans les Écoles et le Bureau du Secrétaire général, les résultats des autoévaluations de la mise en œuvre des normes de contrôle internes, les résultats des contrôles ex ante et ex-post, les observations du Chef de l'Unité de Capacité de Contrôle Interne et des services d'audit interne, ainsi que les enseignements tirés de la Cour des comptes et des autres auditeurs externes pour les années précédant l'année de la présente déclaration.

- confirme que je n'ai pas connaissance d'éléments non signalés ici qui pourraient nuire à l'intérêt des Écoles européennes.


Andreas Beckmann (Mar 2, 2026 11:55:23 GMT+1)

Bruxelles, le 2 mars 2026

¹ Fidèle dans ce contexte signifie une image fiable, complète et correcte de la situation dans les Écoles européennes.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION

article 33 FR

I, the undersigned, Manuel BORDOY,
Deputy-Secretary General of the Office of the Secretary-General of the European Schools,
in my capacity as **AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025**,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view⁴;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guaranties concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of the Internal Control capability unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the Office.



(signature)
Brussels, 16.02.2026

⁴ True and fair in this context means a reliable, complete and correct view of the state of affairs in the Office.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, **Giancarlo Marcheggiano**,
Director of the **European School of Alicante**,
in my capacity as **AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025**,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view²;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guarantees concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.
- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.

Alicante, 6.02.2026

(signature)  

² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, **Per Frithiofson**,
Director of the **European School of Bergen**,
in my capacity as **AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025**,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view²;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guaranties concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.

Notwithstanding the absence of reservations in this declaration of assurance, I consider relevant to draw the attention of the Administration Board to the following shortcomings:

- I am truly worried about the business continuity for the school and the wellbeing of accountancy staff. The need of an additional 0,5 accountant post does not find the support by OSG and COM despite that the need is recognised. ES Bergen is at risk.

Bergen, 9 February, 2026



(signature)

² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, **David TRAN**,
Director of the European School of Brussels I,

in my capacity as **AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025**,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view²;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guarantees concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.

[Notwithstanding the absence of reservations in this declaration of assurance, I consider relevant to draw the attention of the Administration Board to the following shortcomings:

-]

Uccle, 11.02.2026



(signature)

² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, Kamila MALIK
Director of the European School of Brussels II,
in my capacity as AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view²;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guaranties concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.

Brussels, 4 February 2026



Kamila Malik

² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, Peter Garry

Acting Director of the European School of Brussels III,

in my capacity as **AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025,**

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view²;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guaranties concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the school.

[Notwithstanding the absence of reservations in this declaration of assurance, I consider relevant to draw the attention of the Administration Board to the following shortcomings:

- ...]

Brussels, 09/02/2026



(signature)

² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, Markko MATTUS,
Director of the European School of Brussels IV,
in my capacity as AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view²;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guaranties concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.

Brussels, 9th February 2026.



(signature)

² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, Anastazija Avsec,

Director of the European School of Frankfurt,
in my capacity as **AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025**,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view²;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guaranties concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.

Frankfurt am Main, 29 January 2025



Anastazija Avsec

² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, László Munkácsy,
Director of the European School of Karlsruhe,
in my capacity as **AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025**,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view²;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guaranties concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

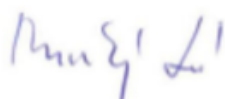
The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.

[Notwithstanding the absence of reservations in this declaration of assurance, I consider relevant to draw the attention of the Administration Board to the following shortcomings:

-]

Karlsruhe, 02.02.2026



(signature)

² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, **Martin WEDEL**,
Director of the European School Luxembourg 1,
in my capacity as **AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION 2025**,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view⁸;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guaranties concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.

Luxembourg, February 6th 2026

Martin WEDEL

Martin Signature
WEDEL numérique de
L Martin WEDEL
Date :
2026.02.06
15:37:56 +01'00'

⁸ True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, Maurice Van Daal
Director of the European School of Luxembourg II
in my capacity as AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view²;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guaranties concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.

[Notwithstanding the absence of reservations in this declaration of assurance, I consider relevant to draw the attention of the Administration Board to the following shortcomings:

Bertrange/Mamer 6th of February 2026



² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, Maria José Pérez Blanco,
Director of the European School of Mol,
in my capacity as **AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025**,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view²;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guarantees concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.

Mol, 12/02/2026

(signature)

Maria José Pérez Blanco
Maria José Pérez Blanco (Feb 13, 2026 09:04:57 GMT+1)

² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER

ARTICLE 33 FR

I, the undersigned, **Anton Hrovath**,
Director of the **European School of Munich**
in my capacity as **AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025**,

- declare that the information contained in this report gives a true and fair view²;
- state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guaranties concerning the legality and regularity of the underlying transactions.

The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;

- confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.

Munich, 28.01.2026



Anton Hrovath

² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

DECLARATION OF ASSURANCE OF THE AUTHORISING OFFICER (ARTICLE 33 FR)

*I, the undersigned, Ariane FARINELLE,
Director of the European School of Varese,
in my capacity as AUTHORISING OFFICER BY DELEGATION IN 2025,*

- *declare that the information contained in this report gives a true and fair view¹²;*

- *state that I have reasonable assurance that the resources assigned to the activities described in this report have been used for their intended purpose and in accordance with the principles of sound financial management, and that the control procedures put in place give the necessary guarantees concerning the legality and regularity of the underlying transactions.
The reasonable assurance is based on my own judgement and on information at my disposal, such as the results of the self-assessment of the implementation of the internal control standards, results of ex-ante and ex-post controls, the observations of the Head of Internal Control Capability Unit, the observations of the internal audit services and the lessons learnt from the Court of Auditors and other external auditors for years prior to the year of this declaration;*

- *confirm that I am not aware of anything not reported here which could harm the interest of the School.*

Varese, 30/01/2028


the Authorising Officer
Ariane FARINELLE

¹² True and fair in this context means a reliable, complete, and correct view of the state of affairs in the School.

Annexe 2

Publicité ex post pour les procédures négociées exceptionnelles sans publication préalable

European school of Brussels 3 - 2025 -List of negotiated procedures <u>without prior publication</u> under Point 11.1 (a) to (f) Annex 1 Financial Regulation				
Vendor	Contract reference	Description of the subject of the contract*	Amount of the Contract	Legal reference in the Financial Regulation
Bpost SA de droit public	IX_N_bpost010525	Services postaux comprenant l'enlèvement, le traitement, l'affranchissement et la distribution.	40,000.00 €	article 11.1 alinéa 2, b du R

European school of VARESE - 2025 -List of negotiated procedures <u>without prior publication</u> under Point 11.1 (a) to (f) Annex 1 Financial Regulation				
Vendor	Contract reference	Description of the subject of the contract*	Amount of the Contract	Legal reference in the Financial Regulation
3000003975	ESVA-01-2025_Videosorv	SURVEILLANCE SYSTEM - IMPLEMENTATION OF THE CAMERAS	9,236 €	Article 11.1(b) of Annex I of the Financial Regulation
3000012582	ESVA-02-2025_Acqua	WATER SUPPLY	15.000/20.000 €	Article 11.1(b) of Annex I of the Financial Regulation
3000004011	ESVA-03-2025_Rifiuti	WASTE DISPOSAL	32,517 €	Article 11.1(b) of Annex I of the Financial Regulation
3000007557	ESVA-04-2025_Piscina	SWIMMING LESSONS FOR PUPILS	25.000/30.000 €	Article 11.1(b) of Annex I of the Financial Regulation

Annexe 3

Data on Budget Implementation

Based on 2025 provisional figures as of 4 May 2026

Table of contents

Data on Budget implementation.....	68
Table 1: Development of costs 2021-2025 – expenditure.....	70
Table 2: Cost per pupil 2021 to 2025.....	72
Table 3: Total Cost per type of expenditure 2025.....	75
Table 4: Total cost per type of expenditure 2021-2025.....	80
Table 5: Budget contributions (excluding surplus carried forward and use of reserve funds).....	82
Table 6: Budget 2025 Receipts and expenditure.....	85
Table 7: Reductions in School fees (number of pupils) – 2020/2021 to 2024/2025.....	86
Table 8: Reductions in School fees (euro) – 2020/2021 to 2024/2025.....	88

Table 1: Development of Costs 2021-2025 – Expenditure

1

Table 1: Development of costs 2021 to 2025- Expenditure (€)							
Entity	2021	2022	2023	2024	2025	%	%
						2021 - 2025	2024-2025
AI	14.629.727	15.377.819	17.388.190	18.306.343	19.093.105	30,51%	4,30%
Be	9.711.436	9.555.353	10.674.169	11.671.748	12.291.150	26,56%	5,31%
Br I	44.283.524	47.926.832	52.446.304	55.181.963	60.467.293	36,55%	9,58%
Br II	38.902.969	44.016.477	49.555.531	51.765.005	55.320.931	42,20%	6,87%
Br III	33.773.645	36.906.407	39.614.057	40.714.317	43.319.964	28,27%	6,40%
Br IV	30.774.338	33.558.638	37.325.896	39.627.122	44.036.057	43,09%	11,13%
Ff	19.768.849	20.682.842	22.914.146	24.670.844	25.118.939	27,06%	1,82%
Ka	13.562.777	13.481.267	14.220.283	15.594.382	16.939.987	24,90%	8,63%
Lux I	39.034.914	41.904.680	46.817.601	49.546.035	53.746.187	37,69%	8,48%
Lux II	32.803.620	34.520.892	37.716.053	38.499.269	42.172.967	28,56%	9,54%
Mol	13.056.715	14.219.518	15.148.171	15.509.907	16.657.902	27,58%	7,40%
Mun	31.110.849	30.124.480	31.917.445	33.914.843	35.702.465	14,76%	5,27%
Var	19.038.669	19.308.111	21.022.030	21.918.768	22.033.486	15,73%	0,52%
OSG	14.734.285	16.162.955	18.228.368	19.546.369	22.460.647	52,44%	14,91%
TOTAL	355.186.317	377.746.271	414.988.244	436.466.915	469.361.080	32,15%	7,54%
The figures for 2020-2023 depict the commitments for the year minus the difference (CREDITS BROUGHT FORWARD AND CANCELLED) shown in the following year closing report for each schools							
The figures for 2024 (subject to possible adjustments), depict commitments approved (including the carried forward to the next year).							
2021 - Data processed on 07/03/2023 -Closing reports in SAP							
2022 - Data processed on 22/04/2024 -Closing reports in SAP							
2023 - Data processed on 05/02/2025 -Closing reports in SAP							
2024 - Data processed on 03/03/2026 -Closing reports in SAP							
2025 Provisional Data processed on 04/05/2026 10AM - Closing reports in SAP							

Expenditure figures show an increase of +32,15% over the five-year period and a +7,54%² increase compared to the financial year 2024.

This evolution is largely explained by salary growth, resulting from step increases and salary indexation, as further detailed in Tables 3 and 3bis. In addition, salary growth is also attributable to the increased number of teachers, reflecting the rise in pupil numbers. The total pupil population has increased by 653 students (+2.3%) since 2021, based on document 2025-10-D-1-en-1, “Facts and figures on the beginning of the 2025–2026 School Year in the European Schools”. Notable growth between 2021 and 2025 is observed at the Schools of Brussels II (+260 / 7.39%), Brussels I (+200 / 4.72%), Brussels IV (+151 / 4.87%), and Luxembourg II (+150 / 5.58%).

¹ 2025 Provisional Data processed on 03/03/2026 - Closing reports in SAP

² Based on expenditure (commitments) taking into account the difference of credits brought forward and cancelled

Entities showing the highest percentage increases in expenditure compared to the previous year are the OSG (+14.91%), Brussels IV (+11.13%), Brussels I (+9.58%), and Luxembourg II (+9.54%). At the OSG, the largest increase is in ICT expenditure (+€1.18 million). For the Schools of Brussels IV, Brussels I, and Luxembourg II, the largest increases are in teaching-related salary expenditure, amounting to +€3.76 million, +€4.75 million, and +€3.65 million respectively.

The smallest increases compared to the previous year are observed in the Schools of Varese (+0.52%), Frankfurt (+1.82%), and Alicante (+4.3%). In Varese, teaching-related salary expenses decreased by €90k. In Frankfurt, expenses related to pedagogy and buildings decreased by -€181k and -€85k respectively. In Alicante, building and ICT expenses decreased by -€70k and -€47k respectively.

The differences between the initial budget approved each year and the actual implementation of the relevant appropriations are presented further down in the report, in Table 6.

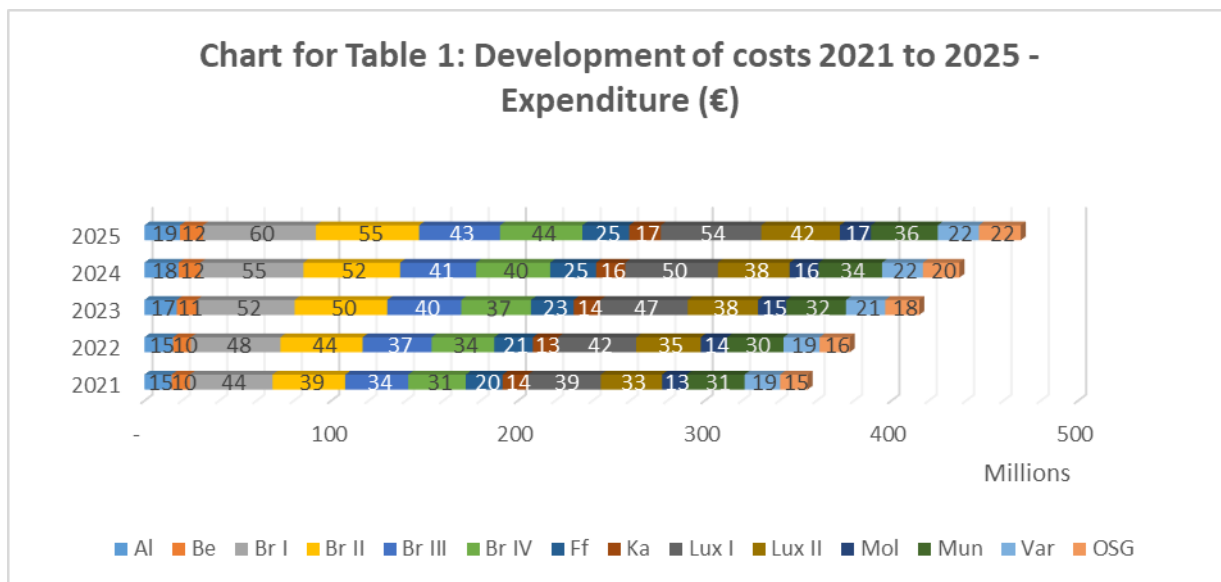


Table 2: Cost per pupil 2021 to 2025

Table 2 illustrates the development of the cost per pupil over the five-year period from 2021 to 2025.

Table 2 : Cost per pupil 2021 to 2025 (€)							
Entity	2021	2022	2023	2024	2025	%	%
						2021 - 2025	2024 - 2025
Alicante	13.973	14.217	15.493	16.364	17.657	26,37%	7,90%
Bergen	17.394	18.399	21.622	24.215	25.642	47,42%	5,89%
Brussels I	10.371	11.317	12.256	12.568	13.617	31,30%	8,34%
Brussels II	11.748	12.196	13.043	13.526	14.500	23,42%	7,20%
Brussels III	10.234	11.219	12.049	12.623	13.559	32,48%	7,41%
Brussels IV	10.033	10.764	11.812	12.429	13.683	36,38%	10,09%
Brussels I, II, III & IV	10.591	11.396	12.318	12.801	13.848	30,75%	8,19%
Frankfurt	12.420	13.074	14.209	15.089	15.534	25,07%	2,95%
Karlsruhe	14.964	14.728	14.927	16.104	17.683	18,16%	9,80%
Munich	14.789	14.678	15.692	16.557	17.123	15,79%	3,42%
Germany	14.004	14.130	15.013	15.947	16.687	19,16%	4,64%
Luxembourg I	11.866	12.762	14.154	15.043	16.451	38,64%	9,36%
Luxembourg II	12.366	12.752	13.682	13.787	14.934	20,76%	8,31%
Luxembourg I & II	12.089	12.757	13.939	14.467	15.748	30,26%	8,85%
Mol	17.870	18.901	20.351	21.364	23.396	30,93%	9,51%
Varese	14.387	14.906	16.330	16.826	16.905	17,51%	0,47%
All schools	12.093	12.714	13.758	14.377	15.412	27,44%	7,20%
All Schools + Central Office (Total)	12.617	13.282	14.390	15.051	16.187	28,30%	7,54%

Figures based on Table 1

Number of pupils calculated on a basis of a weighted average (N^* in October of the year $n-1 * 8/12 + N^*$ in October of the year $n * 4/12$)

Figures from Ref: '2025-10-D-1-en-1 Facts and Figures on the Beginning of the 2025-2026 School Year in the European Schools'.

The highest increases in total cost per pupil over the period 2021–2025 are observed in the Schools of Bergen, Luxembourg I, and Brussels IV, at +47.42%, +38.64%, and +36.38% respectively. These increases are mostly driven by rising salary costs for seconded staff, locally recruited teachers, AAS staff, and educational support, as well as by ICT development costs over the past five years.

Regarding the evolution since 2024, the Schools of Brussels IV, Karlsruhe, Mol, and Luxembourg I record increases of +10.09%, +9.80%, +9.51%, and +9.36% respectively, mainly driven by salary increases for teaching staff. In addition, declining pupil numbers at the Schools of Karlsruhe and Luxembourg I (-21 and -108 pupils respectively between 2024 and 2025) have resulted in fixed costs being spread over fewer pupils, thereby increasing the average cost per pupil.

For the School of Brussels IV, the significant increase is mainly driven by higher teaching-related remuneration (+€3.76 m / +12.33%) and pedagogical expenditure (+€229 k / +13.16%), resulting in a 10.09% rise in the average cost per pupil compared to the previous year.

Similarly, for the School of Mol, the increase is primarily attributable to higher teaching-related remuneration (+€1.17 m / +11.65%) and remuneration for Administrative and Ancillary Staff (+€157 k / +6.33%), leading to a 9.51% increase in the average cost per pupil compared to the previous year.

The table also presents aggregated costs for the Luxembourgish, German and Brussels Schools, in addition to the individual European Schools and the Office of the Secretary-General. It shows that, since 2024, the increase in cost per pupil is higher for the Luxembourgish Schools (+8.85%) and the Brussels Schools (+8.19%) than the overall average for all schools (+7.20%). In contrast, the German Schools (+4.64%) show an increase slightly below the global average.

The cost per pupil in 2025 across all Schools, including the costs of the Office of the Secretary-General, amounts to €16,187. This represents an increase of €1,136 per pupil compared to 2024. Over the period 2021–2025, a cumulative increase of 28.30% is recorded.

Considering the weighted average cost per pupil across the entire system, an increase of 7.54% is observed compared to the previous year.

In absolute terms, the Schools of Bergen and Mol continue to record the highest cost per pupil over the period 2021–2025, reaching €25,642 and €23,396 respectively in 2025. This is mainly attributable to their smaller pupil populations, which result in higher fixed costs per pupil, driven by a higher staff-to-pupil ratio. As salaries represent the main cost component across the European School system, both Bergen and Mol show, on average, a higher proportion of teaching and managerial staff per pupil, as well as a higher proportion of Administrative and Ancillary Staff (AAS), including locally recruited DDFA, compared to other Schools in the system.

For example, the global average proportion of teaching and managerial staff is 9.50 per 100 pupils, while in the Schools of Bergen and Mol, this ratio reaches 16.17 and 12.64, respectively, for the 2025-2026 school year.¹ Regarding AAS staff (including locally recruited DDFA), the global average is 1.64 per 100 pupils, whereas Bergen and Mol report 3.53 and 2.92, respectively, for the same year³, significantly higher than the system-wide average across all European Schools.

¹ According to the figures Ref: '2025-10-D-1-en-1 Facts and Figures on the Beginning of the 2025-2026 School Year in the European Schools', not including the staff from OSG; teaching and managerial staff include the seconded staff in schools, for example, teachers, advisers, librarians, managerial staff of directors / deputy directors/ assistant deputy directors, together with full-time equivalent locally recruited teachers.

Graph for Table 2 : Cost per pupil 2021 to 2025 (€)

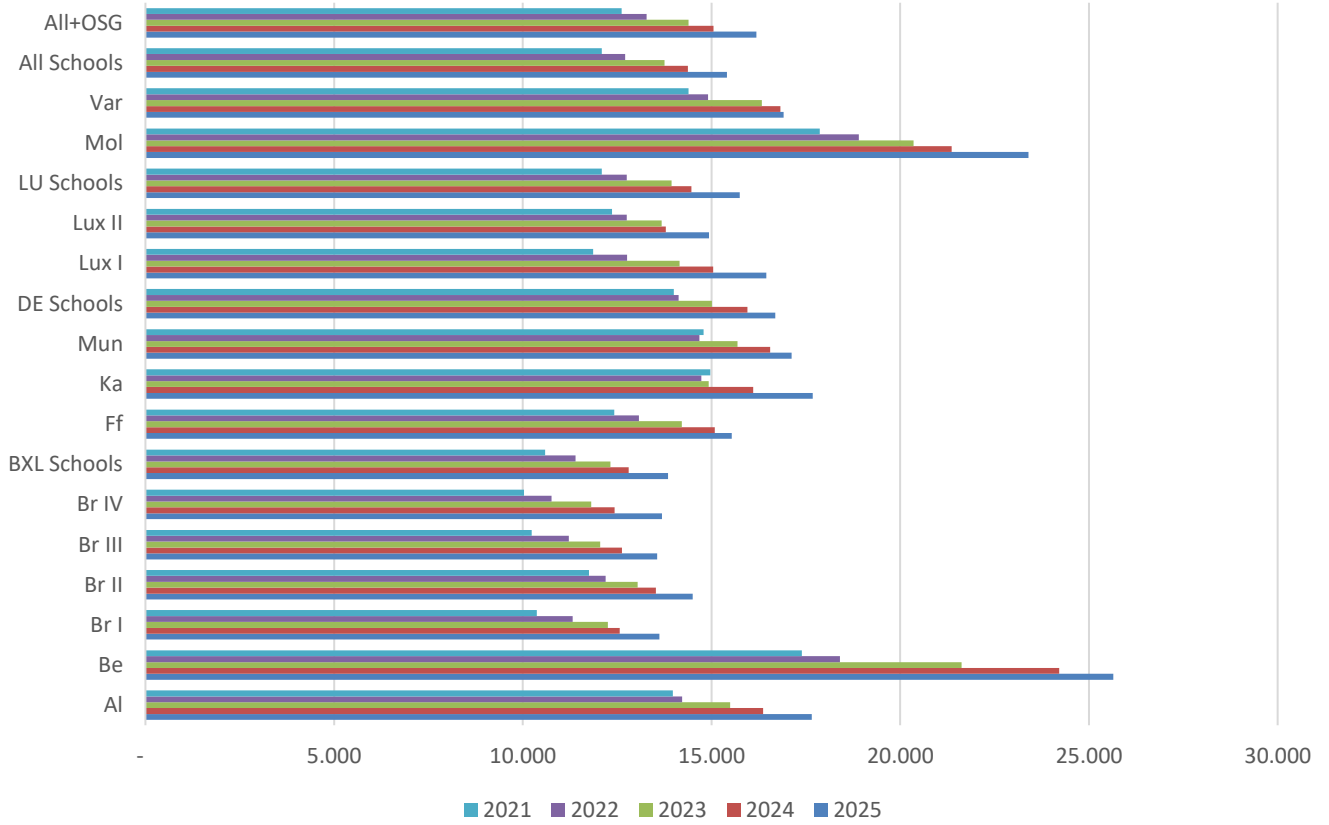


Table 3: Total Cost per type of Expenditure 2025

Table 3 Total Cost per type of expenditure 2025								
	A	B	C	D	E	F	G	H
	Salaries (Seconded Staff, Locally Recruited Teachers and Educational Support)	Remuneration of Administrative and Ancillary Staff	Pedagogical Expenditure and Educational Support	Buildings	ICT	Total:	Other	Total expenditures
						A+B+C+D+E	(Miscellaneous+BSGEE)	
Alicante	14.860.645	2.380.276	658.454	730.756	42.709	18.672.840	420.265	19.093.105
Bergen	8.744.876	2.238.243	326.992	558.481	25.875	11.894.467	396.683	12.291.150
Brussels I	47.389.520	6.637.899	2.255.849	2.555.137	84.500	58.922.905	1.544.388	60.467.293
Brussels II	39.550.779	7.676.267	2.224.684	3.767.714	103.221	53.322.665	1.998.266	55.320.931
Brussels III	33.069.206	4.867.119	1.692.007	2.448.356	236.190	42.312.878	1.007.086	43.319.964
Brussels IV	34.226.129	4.476.404	1.970.435	2.035.259	231.056	42.939.283	1.096.774	44.036.057
Frankfurt	19.619.738	2.761.102	626.696	1.210.000	16.760	24.234.296	884.643	25.118.939
Karlsruhe	12.225.749	2.340.212	683.603	1.249.064	50.431	16.549.059	390.928	16.939.987
Luxembourg I	43.260.836	5.136.121	1.804.257	2.409.280	245.339	52.855.833	890.354	53.746.187
Luxembourg II	32.795.926	4.480.087	1.162.903	2.575.070	333.371	41.347.357	825.610	42.172.967
Mol	11.188.873	2.634.756	730.793	1.377.979	108.523	16.040.924	616.978	16.657.902
Munich	25.691.251	3.993.794	1.104.916	2.322.903	148.220	33.261.084	2.441.381	35.702.465
Varese	16.076.381	3.394.398	694.207	1.408.400	123.000	21.696.386	337.100	22.033.486
OSG	1.946.115	10.032.618	271.277	1.609.731	4.780.173	18.639.914	3.820.733	22.460.647
Total	340.646.024	63.049.296	16.207.073	26.258.130	6.529.368	452.689.891	16.671.189	469.361.080
% of the Total Expenditure	72,58%	13,43%	3,45%	5,59%	1,39%		3,55%	100,00%

Figures based on Table 1

Key to table 3 and table 4

A: Commitment items 60110100, 60110200 and 60110400: Expenditure related to Seconded Staff, Expenditure related to Locally Recruited Teachers and Remunerations related to educational Support respectively.

B: Commitment item 60110300: Expenditure related to Administrative and Ancillary Staff.

C: Commitment items 60210100, 60210200 and 60220100: Respectively, expenditure related to Pedagogical Expenditure (including ICT material/software for pedagogical purposes), School Trips Expenditure and Educational Support.

D: Commitment item 60120100 Expenditure related to Buildings.

E: Commitment item 60120200 Expenditure related to ICT (in particular, software for administration and training).

F: Total of Columns A, B, C, D and E.

G: Commitment items 60120400 Miscellaneous administrative expenditure and 60120300 BSGEE for the OSGES

Table 3 provides a detailed breakdown of expenditure by cost type for 2025.

As in previous years, the largest share of total expenditure relates to salaries for Seconded Staff, Locally Recruited Teachers, and Educational Support (including SEN support). Together, these categories account for 72.58% of total expenditure, representing a slight increase compared to 71.82% in the previous year.

Remuneration for Administrative and Ancillary Staff, and expenditure related to Buildings (cleaning, electricity, heating, maintenance, etc.) follow, representing 13.43% and 5.59% of total expenditure, slightly down from 13.67% and 6.10% in 2024, respectively. The remaining categories—Miscellaneous Expenditure (including the OSG), Pedagogical Expenditure and Educational Support (covering class products, photocopier and library expenses, materials, school trips, and trainings for Educational Support), and ICT - account for 3.55%, 3.45%, and 1.39%, compared to 3.68%, 3.62%, and 1.11% last year.

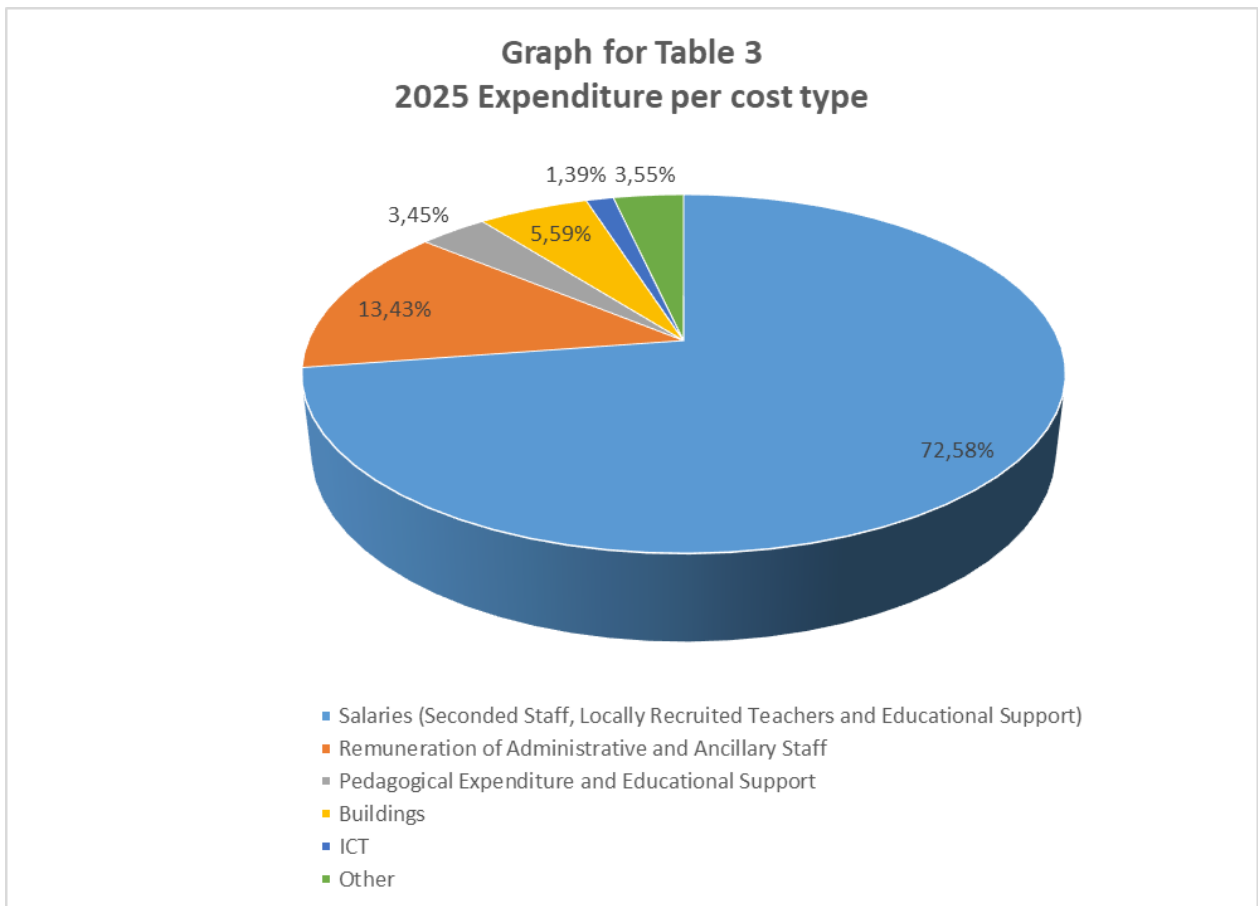


Table 3 bis, presented on the next page, illustrates the evolution of expenditure per school and per cost category compared to the previous year.¹

Overview:

Table 3 bis highlights a total increase in expenditures of €32.52 million (+7.45%), mainly driven by salary increases, which account for 92.91% of the total expenditure increase. This reflects mainly the impact of salary steps and salary indexation in 2025, resulting in a total increase of €30.22 million (+8.57% for teaching-related remunerations and +5.55% for remunerations of Administrative and Ancillary Staff). In addition, ICT expenditure increased by €1.69 million, representing a rise of +35.00%.

Compared to 2024, a significant share of the overall expenditure increase is observed at the OSG (+14.61%), the School of Brussels IV (+11.09%), the School of Brussels I (+9.48%), and the School of Luxembourg II (+9.40%).

For those three Schools, the increases of €4.40 million, €5.24 million, and €3.62 million respectively are driven by higher teaching-related remunerations and AAS salaries, reflecting the overall rise in salary costs and the impact of important salary indexations.

The increase for the OSG amounted to €2.86 million, of which €1.18 million related to ICT costs. This is mainly due to higher costs within the Microsoft ecosystem (licensing, Unified Support, and cloud services), together with rising expenses related to other software licenses and internet service provider services. In addition, the replacement of the Business Objects platform, the integration tool, and the launch of new innovation initiatives, most notably the HR digitalization project, have further contributed to the overall increase in costs. The remaining increase is attributable to higher remunerations of Administrative and Ancillary Staff (+€670k) and increased salary costs for seconded staff (+€395k).

Teaching related remunerations:

Significant increases in the remunerations of locally recruited teachers (LRT) and seconded staff are observed across all Belgian Schools (+€15.17 million in total), the three German Schools (+€2.61 million), and the Schools of Luxembourg I and II (+€7.31 million). Together, these account for most of the overall increase in this expenditure category, which amounts to a global total increase of €26.90 million. This increase is mainly driven by a rise in the number of teaching staff, as well as by step increases and salary indexation during the year. In addition, the total number of teaching staff increased by 30 between 2024 and 2025 at a global level. The percentage increase varies among Schools, depending on the number of newly recruited teaching staff as well as the seniority composition.

AAS-Related Remunerations:

The evolution of AAS remunerations compared to the previous year, representing a global increase of €3.32 million, is mainly driven by the Schools of Brussels (+€1.23 million), the OSG (+€670k), the German Schools (+€598k), and the School of Varese (+€239k). This increase is primarily attributable to salary steps and salary indexation. In addition, the total number of AAS increased by 7.9 FTE at global level between 2024 and 2025. Like the teaching staff, the percentage increase varies among Schools, depending on the number of newly recruited AAS as well as the seniority composition.

¹ Figures presented in Table 3 bis do not include the difference of credits brought forward and cancelled, which justifies the slight difference with the % evolution presented in Table 1.

Pedagogical Expenditure:

A global increase of 2.39% (+378k) is observed in Pedagogical Expenditure and Educational Support compared to 2024. This increase is mainly driven by higher school trip expenses, with €7.08 million committed in 2025 compared to €6.68 million in 2024.

Building-Related Expenditure:

From an overall perspective, a decrease of 1.39% (-€369k) is recorded compared to the previous year. This is mainly due to decreases in the Schools of Mol and Bergen, amounting to €217k (-13.61%) and €139k (-19.99%), respectively.

More specifically the School of Mol, decreased its expenses in the following items: Furniture and Fixtures (-€78k), Other Installations/Machinery/Equipment (-€45k), Cleaning (-€18k), Heating/Lighting/Water (-€34k), and Fitting of premises (-€24k). As regards the School of Bergen, it decreased its expenses in Other Installations/Machinery/Equipment (-€59k) and Heating/Lighting/Water (-€89k).

ICT-Related Expenditure:

Overall, ICT-related expenses grew by +35,00% (+ €1,69 million) compared to the previous year. The main factor behind this significant rise is OSG's ICT expenditure, primarily due to higher costs within the Microsoft ecosystem (licensing, Unified Support, and cloud services), together with rising expenses related to other software licenses and internet service provider services. In addition, the replacement of the Business Objects platform, the integration tool, and the launch of new innovation initiatives, most notably the HR digitalization project, have further contributed to the overall increase in costs. The Schools of Luxembourg I and Luxembourg II also recorded increases in this category of €172k (+236.09%) and €162k (+93.97%), respectively.

More specifically, in the School of Luxembourg I, ICT related expenses increased mainly in Computer Hardware and Equipment (+€122k) and ICT Hardware/Software for Administration (+€39k). In the School of Luxembourg II, the increase mainly came from Computer Hardware and Equipment (+€101k) and Audio/Video/Lab Equipment for ICT (+€66k).

Table 3 bis Evolution of Total Cost per type of expenditure 2024-2025

	A			B			C			D			E			G			H		
	Salaries (Seconded Staff, Locally Recruited Teachers and Educational Support)			Remuneration of Administrative and Ancillary Staff			Pedagogical Expenditure and Educational Support			Buildings			ICT			Other			Total expenditures		
	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution
																(Miscellaneous+BSGEE)					
Alicante	14.003.044	14.860.645	6,12%	2.317.543	2.380.276	2,71%	651.958	658.454	1,00%	800.853	730.756	-8,75%	89.277	42.709	-52,16%	443.915	420.265	-5,33%	18.306.590	19.093.105	4,30%
Bergen	8.092.019	8.744.876	8,07%	2.092.120	2.238.243	6,98%	363.705	326.992	-10,09%	697.978	558.481	-19,99%	42.015	25.875	-38,41%	404.751	396.683	-1,99%	11.692.588	12.291.150	5,12%
Brussels I	42.642.689	47.389.520	11,13%	6.233.085	6.637.899	6,49%	2.036.199	2.255.849	10,79%	2.619.636	2.555.137	-2,46%	31.268	84.500	170,24%	1.666.207	1.544.388	-7,31%	55.229.084	60.467.293	9,48%
Brussels II	36.077.732	39.550.779	9,63%	7.538.338	7.676.267	1,83%	2.486.716	2.224.684	-10,54%	3.720.586	3.767.714	1,27%	100.451	103.221	2,76%	1.884.533	1.998.266	6,04%	51.808.356	55.320.931	6,78%
Brussels III	31.043.331	33.069.206	6,53%	4.354.927	4.867.119	11,76%	1.640.237	1.692.007	3,16%	2.570.575	2.448.356	-4,75%	114.502	236.190	106,28%	994.069	1.007.086	1,31%	40.717.641	43.319.964	6,39%
Brussels IV	30.470.412	34.226.129	12,33%	4.303.195	4.476.404	4,03%	1.741.252	1.970.435	13,16%	1.841.645	2.035.259	10,51%	103.214	231.056	123,86%	1.178.516	1.096.774	-6,94%	39.638.234	44.036.057	11,09%
Frankfurt	19.063.070	19.619.738	2,92%	2.701.793	2.761.102	2,20%	808.152	626.696	-22,45%	1.294.925	1.210.000	-6,56%	12.100	16.760	38,51%	819.945	884.643	7,89%	24.699.985	25.118.939	1,70%
Karlsruhe	11.123.076	12.225.749	9,91%	2.216.009	2.340.212	5,60%	601.321	683.603	13,68%	1.132.598	1.249.064	10,28%	147.868	50.431	-65,89%	394.077	390.928	-0,80%	15.614.949	16.939.987	8,49%
Luxembourg I	39.602.353	43.260.836	9,24%	4.943.310	5.136.121	3,90%	1.650.057	1.804.257	9,35%	2.474.756	2.409.280	-2,65%	72.999	245.339	236,09%	810.831	890.354	9,81%	49.554.306	53.746.187	8,46%
Luxembourg II	29.149.278	32.795.926	12,51%	4.455.967	4.480.087	0,54%	1.512.554	1.162.903	-23,12%	2.472.541	2.575.070	4,15%	171.863	333.371	93,97%	788.278	825.610	4,74%	38.550.481	42.172.967	9,40%
Mol	10.021.393	11.188.873	11,65%	2.477.811	2.634.756	6,33%	624.764	730.793	16,97%	1.595.059	1.377.979	-13,61%	99.004	108.523	9,61%	739.162	616.978	-16,53%	15.557.193	16.657.902	7,08%
Munich	24.739.024	25.691.251	3,85%	3.579.052	3.993.794	11,59%	918.724	1.104.916	20,27%	2.411.456	2.322.903	-3,67%	75.218	148.220	97,05%	2.226.834	2.441.381	9,63%	33.950.308	35.702.465	5,16%
Varese	16.166.020	16.076.381	-0,55%	3.155.874	3.394.398	7,56%	645.834	694.207	7,49%	1.419.350	1.408.400	-0,77%	174.300	123.000	-29,43%	357.390	337.100	-5,68%	21.918.768	22.033.486	0,52%
OSG	1.551.181	1.946.115	25,46%	9.362.288	10.032.618	7,16%	147.124	271.277	84,39%	1.575.102	1.609.731	2,20%	3.602.395	4.780.173	32,69%	3.359.637	3.820.733	13,72%	19.597.727	22.460.647	14,61%
Total	313.744.622	340.646.024	8,57%	59.731.312	63.049.296	5,55%	15.828.597	16.207.073	2,39%	26.627.060	26.258.130	-1,39%	4.836.474	6.529.368	35,00%	16.068.145	16.671.189	3,75%	436.836.210	469.361.080	7,45%
% of the Total Expenditure	71,82%	72,58%		13,67%	13,43%		3,62%	3,45%		6,10%	5,59%		1,11%	1,39%		3,68%	3,55%		100,00%	100,00%	

Figures based on Table 3

Table 4: Total Cost per type of Expenditure 2021-2025¹

Table 4 Total Cost per type of Expenditure 2021-2025							
Type of expenditure	2021	2022	2023	2024	2025	2021 – 2025 %	2024 – 2025 %
Salaries (Seconded Staff, Locally Recruited Teachers and Educational Support) = A	256.023.369	270.734.617	297.586.662	313.744.622	340.646.024	33,05%	8,57%
Remuneration of Administrative and Ancillary Staff = B	50.263.298	54.515.948	56.642.665	59.731.312	63.049.296	25,44%	5,55%
Total Salary Expenses A+B	306.286.667	325.250.565	354.229.327	373.475.934	403.695.320	31,80%	8,09%
Pedagogical Expenditure and Educational Support = C	8.605.711	8.425.641	14.380.527	15.828.597	16.207.073	88,33%	2,39%
Buildings = D	23.985.218	27.205.225	27.219.902	26.627.060	26.258.130	9,48%	-1,39%
ICT = E	3.771.156	3.230.631	4.490.149	4.836.474	6.529.368	73,14%	35,00%
Total: A+B+C+D+E = F	342.648.752	364.112.062	400.319.905	420.768.065	452.689.891	32,11%	7,59%
Other (miscellaneous + BSGEE) = G	13.045.382	14.382.142	14.987.195	16.068.145	16.671.189	27,79%	3,75%
Total expenditures (Commitments) = H	355.694.134	378.494.204	415.307.100	436.836.210	469.361.080	31,96%	7,45%
Difference (CREDITS BROUGHT FORWARD AND CANCELLED)	-507.817	-747.933	-318.856	-369.295	0		
Total expenditures (same as Table 1)	355.186.317	377.746.271	414.988.244	436.466.915	469.361.080	32,15%	7,54%

Table 4 shows the evolution of expenditure by type of cost during the period from 2021 to 2025.

Total expenditure for the period 2021-2025 has increased by +31,96% (+ €113,67 million) (figures excluding the difference of credits brought forward and cancelled), which is 7,45% more than the previous year.

This increase is primarily driven by expenditure related to salaries (Seconded Staff, Locally Recruited Teachers and Educational Support), which saw a rise of +33,05%, from €256,02 million in 2021 to €340,65 million in 2025 (+ €84,62 million). The main reasons for this are, on the one hand, the increase in the number of seconded staff (+132 staff members from 2021 to 2025)² and the increase in the number of Locally Recruited Teachers (+30 staff members from 2021 to 2025)³ to meet the growing demand driven by a larger student population. On the other hand, salary steps and salary indexation also contributed to the increase.

Expenditure for Administrative Staff shows an increase of +25,44% over the five-year period, rising from €50,26 million in 2021 to €63,05 million in 2025. This increase can be attributed to local salary indexations and salary steps, which are applied according to Staff Regulations, as well as the growth in

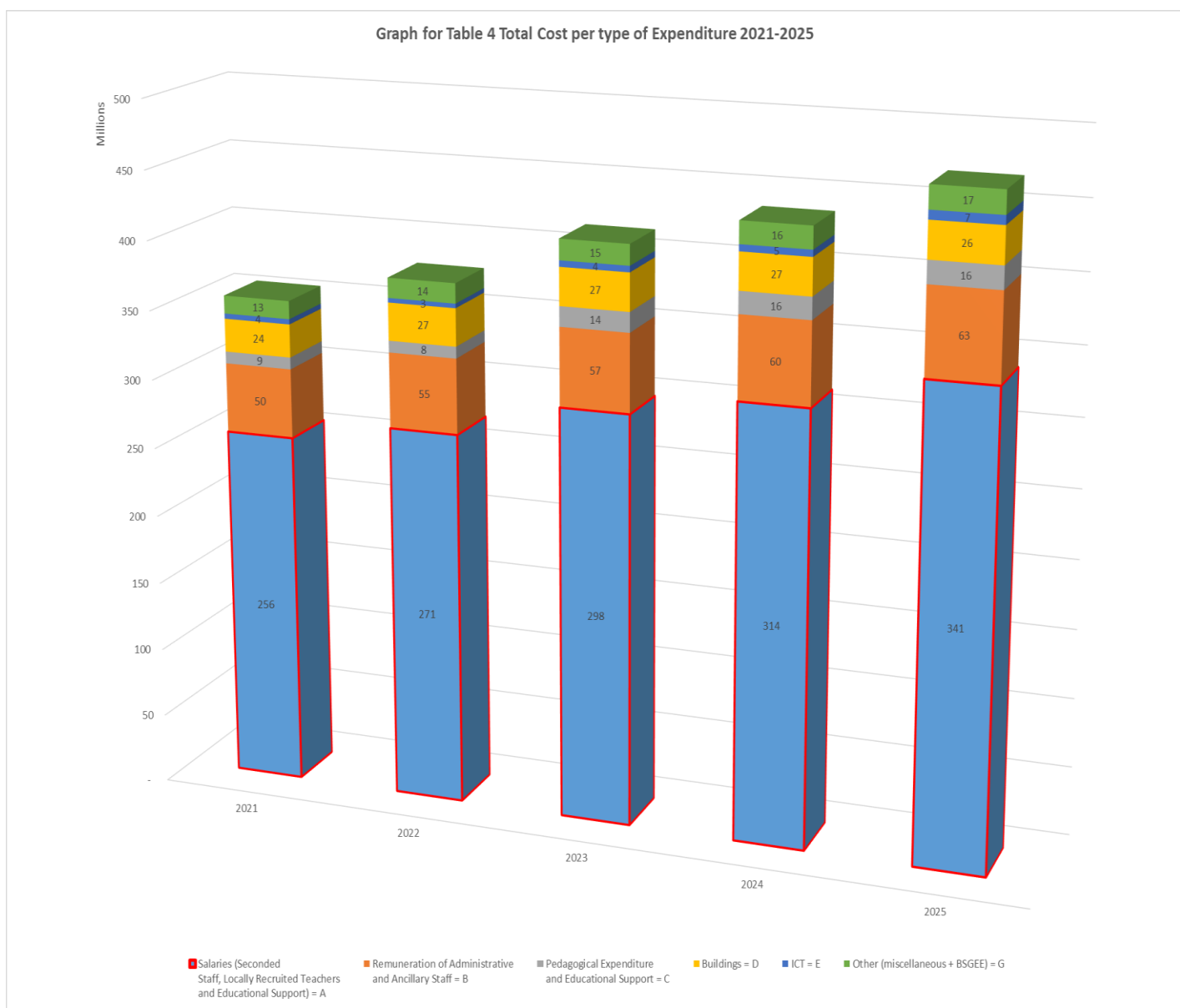
¹ Figures presented in Table 4 do not include the difference of credits brought forward and cancelled, which justifies the slight difference with the % evolution presented in Table 1.

² According to the Facts and Figures Ref: 2025-10-D-1-en-1, 2024-10-D-1-en-1 and 2023-10-D-7-en-2.

³ Same as footnote 6.

AAS posts, which have increased by +4,99% since 2021 (from 443.16 AAS staff in 2021 to 465,29 AAS staff in 2025, excluding Nursery Assistants, Science Lab Technicians and SEN Assistants) ¹ .

Pedagogical expenditure and expenditure for Educational Support increased by 88.33% over the five-year period, rising from €8.61 million in 2021 to €16.21 million in 2025. This increase is primarily due to the inclusion of school trip expenditures under the category of Pedagogical Expenditure, in line with the transparency principle in accounting, starting in 2023. School trip expenditure amounted to €5.52 million in 2023, €6.68 million in 2024, and €7.08 million in 2025, showing a continuous increase.



¹ Same as footnote 6.

Table 5: Budget Contributions (excluding surplus carried forward and use of reserve funds)

Table 5 Budget contributions (excluding surplus carried forward and use of reserve fund)						
		2021	2022	2023	2024	2025
Member States	€	51.676.688	54.434.585	58.882.712	62.094.411	65.606.873
	%	14,70	14,38	14,15	14,24	14,00
Commission	€	199.521.801	220.897.989	241.319.225	248.918.569	271.515.674
	%	56,75	58,37	58,00	57,09	57,94
EPO	€	26.408.740	25.889.380	25.554.950	26.829.445	26.938.500
	%	7,51	6,84	6,14	6,15	5,75
European Southern Observatory (ESO)	€	1.153.922	1.359.049	1.293.887	1.331.972	1.277.431
	%	0,33	0,36	0,31	0,31	0,27
Eurocontrol	€	1.283.579	1.208.777	1.301.359	1.448.343	1.562.323
	%	0,37	0,32	0,31	0,33	0,33
Other financing agreement	€	7.613.715	7.602.852	8.210.975	9.023.112	10.551.498
	%	2,17	2,01	1,97	2,07	2,25
European School of Munich	€	1.057.679	1.112.765	1.240.110	1.295.405	1.446.302
	%	0,30	0,29	0,30	0,30	0,31
E.I.B. Group	€	16.150.034	17.913.487	20.358.060	21.521.548	25.029.380
	%	4,59	4,73	4,89	4,94	5,34
European Stability Mechanism (E.S.M.)	€	767.190	934.555	1.064.057	1.134.365	1.255.654
	%	0,22	0,25	0,26	0,26	0,27
European Union Intellectual Property Office	€	8.531.029	8.447.438	9.859.660	10.393.635	10.715.813
	%	2,43	2,23	2,37	2,38	2,29
European Central Bank	€	7.531.592	7.788.884	8.612.859	9.150.311	9.374.716
	%	2,14	2,06	2,07	2,10	2,00
Parents Contributions	€	25.165.342	26.380.611	33.007.449	35.675.985	36.543.468
	%	7,16	6,97	7,93	8,18	7,80
Other contributions and miscellaneous revenue	€	4.717.115	4.496.233	5.344.925	7.157.128	6.828.587
	%	1,34	1,19	1,28	1,64	1,46
TOTAL		€	351.578.426	378.466.605	416.050.228	435.974.229
<small> Figures processed on 7/03/2023 for the year 2021. Figures processed on 10/01/2025 for the year 2022. Figures processed on 05/02/2025 for the year 2023. Figures processed on 03/03/2026 for the year 2024. 2025 provisional figures processed on 04/05/2026 10AM From Closing consolidated reports SAP </small>						

Table 5 shows the distribution of contributions, both in euros and as a percentage of the total (excluding the surplus carried forward and the use of the reserve fund), to the budgets of the European Schools by various stakeholders in the system since 2021.

The total contribution for 2025 (€468,65 million) compared to 2024 (€435,97 million) shows an overall increase of 32,67 million.

As in previous years, the contribution of the European Commission represents the largest share of the total contributions, accounting for 57,94% of the total budget. Its contribution rate has shown a slight increase over the last five years, rising from 56,75% in 2021 to 57,94% in 2025. In absolute terms, this represents a significant increase of €71,99 million over the past five years and €22,60 million compared to the previous year (+9,08%).

The contributions of Member States have decreased in percentage over the last five years, now representing 14,00% of the total 2025 budget contributions, compared to 14,70% in 2021. However, in absolute terms, this is still an increase of €13,93 million over the past five years, and an increase of €3,51 million compared to 2024 (+5,66%).

The contributions from the European Patent Office and from Parents (including Category III School fees and other contributions from parents, such as inscriptions to Bacculaureate, contributions to cost of photocopies, etc.) follow, accounting for 5,75% and 7,80% of the total contributions, respectively. Parents' contributions increased by €11,39 million over the past five years, as the Category III pupil population for the whole European Schools system grew from 3,955 pupils in 2021 to 4,306 pupils in 2025. The European Patent Office also slightly increased its contribution by €109k compared to the previous year (+0,41%).

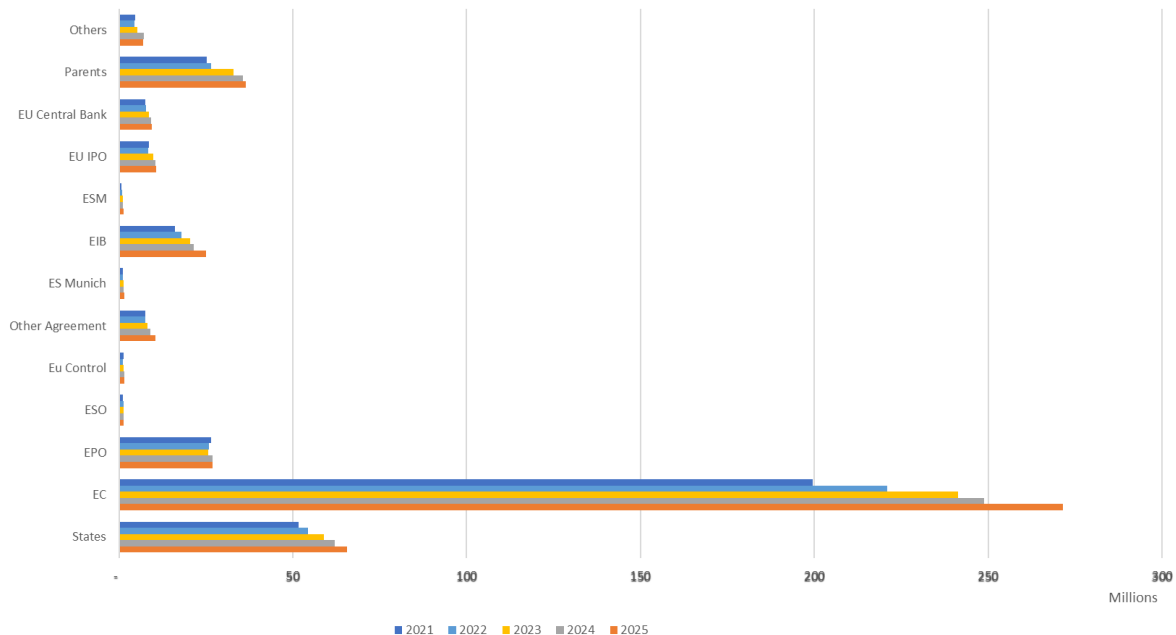
Besides, it should be noted that, in addition to the entities mentioned above, financial contributions from the European Union Intellectual Property Office (+€322k compared to 2024), the European Investment Bank Group (EIB group) (+€3,51 million compared to 2024), Other Financing Agreements (+€1,53 million compared to 2024) and the European Central Bank (+€224k compared to 2024) have also increased significantly in absolute terms compared to last year.

It is worth noting that the EIB Group and the European Stability Mechanism (ESM) experienced significant percentage increases in contributions over the five-year period, with the EIB Group rising by +54.98% (+€8.88 million) and the ESM increasing by +63.67% (+€488k).

In contrast, European Southern Observatory (ESO) represent 0,27%, reflecting a decrease of €55k (-4,09%) compared to 2024. Revenues from other sources, including "Other contributions and Miscellaneous Revenue", represent 1,46%, reflecting a decrease of €329k (-4,59%) compared to last year. The main source of revenue under this category is the temporary contribution/ 'solidarity levy' in accordance with Article 50 of the Regulations for Members of the Seconded Staff of the European Schools (under budget line 70320XXX).

Overall, almost all entities have shown an increase in financial contributions compared to the previous year, in terms of absolute amounts.

Graph for Table 5 Budget contributions 2025
(excluding surplus carried forward and use of reserve fund)



Organization's name	Abbreviated
Member States	States
European Commission	EC
European Patent Office	EPO
European Southern Observatory (ESO)	ESO
Eurocontrol	Eu Control
Other financing agreement	Other Agreement
European School of Munich	ES Munich
European Investment Bank Group	EIB
European Stability Mechanism (E.S.M.)	ESM
European Union Intellectual Property Office	EU IPO
European Central Bank	EU Central Bank
Parents Contributions	Parents
Other contributions and miscellaneous revenue	Others

Table 6: Budget 2025 Receipts and Expenditure

Table 6 provides a summary of receipts (recovery orders), expenditure (commitments), and the provisional balance for the execution of the 2025 budget.

The figures for 2025 are provisional, based on closing reports from SAP processed on 04th May 2026, and are therefore subject to change and confirmation.

Although the total difference compared to the budget does not exceed 1% and maintain similar percentage compared to last year (2025: 0,68%; 2024: 0,60%) at global level, the main variations are observed in the Schools of Mol (+2,05%) and Frankfurt (+1,73%).

For the School of Mol, the rate of 2.05% is attributable to the fact that the available budget in 2025 was not fully implemented. This was mainly due to the absence of several key staff members involved in the ordering procedure close to the ordering deadline, which prevented the finalization of all planned orders.

For the School of Frankfurt, the rate of 1.73% is due to the method used to extrapolate salary costs for seconded staff in amending budget. Actual salary costs recorded at the end of August (eight months) were extrapolated to twelve months without excluding one-off payments (e.g. allowances or retroactive salary adjustments). As a result, these one-off payments were also projected for the remaining months, leading to an overstated salary forecast.

Table 6 BUDGET 2025 RECEIPTS AND EXPENDITURE: € (provisional figures at 04/05/2026)								
Entity	A	B	C	D	E	F	F	G
	Initial Budget 2025	Final Budget 2025	Actual Receipts (Recovery Orders Budget 2025)	Difference C - B	Expenditure (Commitments Budget 2025)	Difference B - E	Difference in % of Final Budget F/B	Provisional Balance Budget 2025 D + F or C-E
	Expenditure & receipts	Expenditure & receipts						
Alicante	18.918.164	19.293.760	19.319.089	25.329	19.093.105	200.655	1,04%	225.984
Bergen	12.075.000	12.313.580	12.242.096	-71.484	12.291.150	22.430	0,18%	-49.054
Brussels I	58.704.103	60.618.649	60.724.062	105.413	60.467.293	151.356	0,25%	256.769
Brussels II	54.978.928	55.699.862	55.647.685	-52.177	55.320.931	378.931	0,68%	326.754
Brussels III	44.539.554	43.323.869	43.383.566	59.697	43.319.964	3.905	0,01%	63.602
Brussels IV	43.120.707	44.162.844	44.225.770	62.926	44.036.057	126.787	0,29%	189.713
Frankfurt	27.077.519	25.562.210	25.298.441	-263.769	25.118.939	443.271	1,73%	179.502
Karlsruhe	16.125.117	16.960.901	16.762.080	-198.821	16.939.987	20.914	0,12%	-177.907
Luxembourg I	51.689.595	54.051.189	54.418.138	366.949	53.746.187	305.002	0,56%	671.951
Luxembourg II	41.912.746	42.636.298	42.502.858	-133.440	42.172.967	463.331	1,09%	329.891
Mol	17.194.264	17.005.989	17.108.265	102.276	16.657.902	348.087	2,05%	450.363
Munich	34.693.705	36.134.250	36.354.643	220.393	35.702.465	431.785	1,19%	652.178
Varese	23.784.439	22.035.046	22.051.088	16.042	22.033.486	1.560	0,01%	17.602
OSG	20.660.863	22.781.485	22.701.818	-79.667	22.460.647	320.838	1,41%	241.171
Total	465.474.704	472.579.932	472.739.599	159.667	469.361.080	3.218.852	0,68%	3.378.519

¹ Provisional figures based on closing reports on 04/05/2026 10AM

¹ For clarification purposes, it should be noted that the Column E of the table 6, that concerns the expenditure of the financial year under question, 2025, is based exclusively on the commitments approved using 2025 budget (therefore excluding the credits carried forward from the previous financial year 2024 but including the carry forwards from 2025 to the next financial year, 2026). In the same sense, column C related to revenue is based exclusively on the recovery orders approved using the 2025 budget (therefore excluding the revenue actually received in 2025 on the basis of recovery order issued on 2024 budget, but including the recovery orders based on the 2025 budget that will be actually received in the year 2026).

Under the Financial Regulation (articles 89 and 91 of FR 2017), any surplus remaining after the Reserve Fund has been replenished must be entered as budget revenue for the following financial year. For these purposes, the surplus (balance of revenue) is defined as the balance of revenue, after carryovers have been

Table 7: Reductions in School Fees (number of pupils) – 2020/2021 to 2024/2025

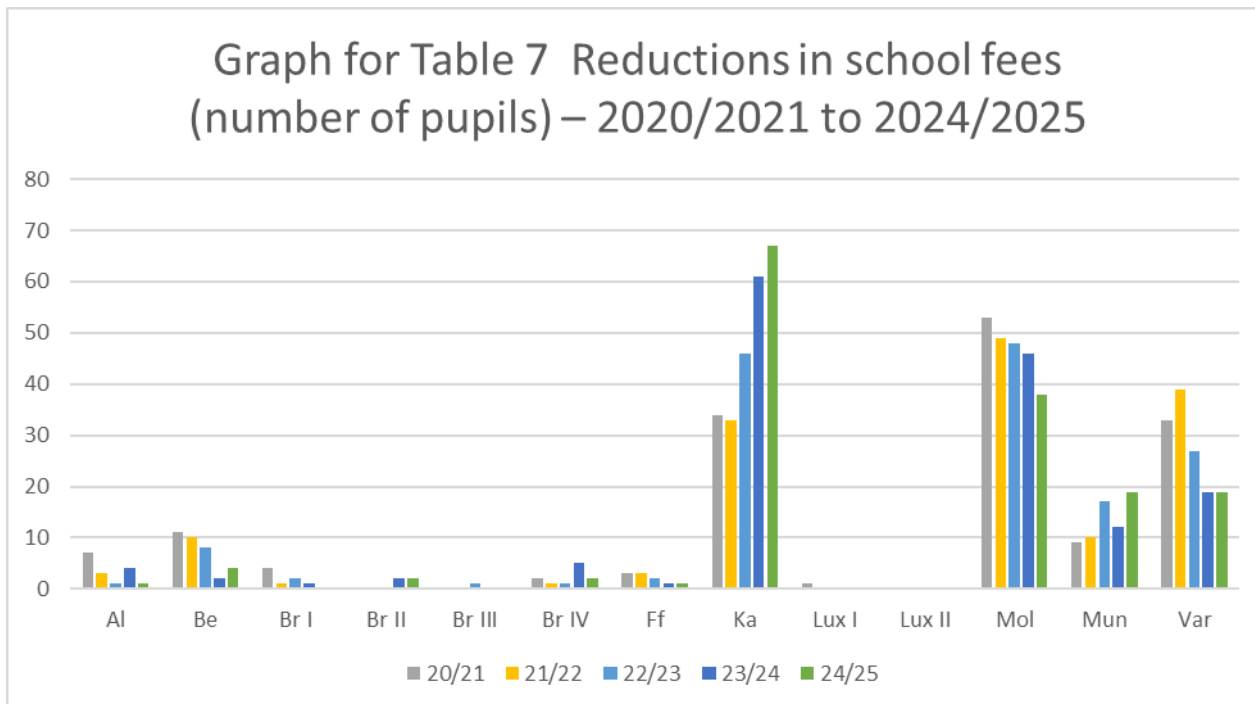
Reductions in school fees due to financial hardship require the Schools to verify the annual income of the applicant parents. This process can be complicated and time-consuming, requiring a considerable investment of time and effort from both parents and accounting staff to prepare, review, and validate the necessary documentation. However, the purpose of this process is to ensure that pupils who are genuinely in financial need receive the support they require.

Tables 7 and 8 show the number of pupils receiving fee reductions and the amount of revenue foregone, respectively, for the school years 2020/2021 to 2024/2025.

Table 7 Reductions in school fees (number of pupils) – 2020/2021 to 2024/2025							
Schools	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25	5 year change%	24/25 Reduction / Cat III population %
Alicante	7	3	1	4	1	-85,71%	0,32%
Bergen	11	10	8	2	4	-63,64%	1,50%
Brussels I	4	1	2	1	0	-100,00%	0,00%
Brussels II	0	0	0	2	2	100,00%	6,25%
Brussels III	0	0	1	0	0	NA	0,00%
Brussels IV	2	1	1	5	2	0,00%	4,35%
Frankfurt	3	3	2	1	1	-66,67%	0,33%
Karlsruhe	34	33	46	61	67	97,06%	9,75%
Luxembourg I	1	0	0	0	0	-100,00%	0,00%
Luxembourg II	0	0	0	0	0	NA	0,00%
Mol	53	49	48	46	38	-28,30%	7,05%
Munich	9	10	17	12	19	111,11%	3,39%
Varese	33	39	27	19	19	-42,42%	3,49%
Total	157	149	153	153	153	-2,55%	3,55%
Figures 20/21 to 23/24 provided on 19/11/2025 by ICT Unit							
Figures 24/25 provided on 19/11/2025 by ICT Unit and confirmations from Schools in 1-2/2026							
Figures from Ref : '2025-10-D-1-en-1 Facts and Figures on the Beginning of the 2025-2026 School Year in the European Schools'.							

covered, on the revenue and expenditure accounts as approved by the Secretary-General and the Administrative Boards. This in practice is identified with the revenue and expenditure actually received/made in the calendar year, including thus eventually revenue/expenditure corresponding to credits related to the budget for the year n-1, and excluding recovery orders/commitments issued on the basis of the budget n but not actually received/spent. One point of concern should perhaps be the fact that there is nothing in the Financial Regulation that prevents the possibility of ending the year with a deficit. If the Schools do not receive the revenue as estimated in the budget, they can nevertheless continue with the total amount of expenditure as originally foreseen. In practice, the Office of the Secretary-General monitors the situation to ensure that the system as a whole does not end the year in deficit, but it is a potential risk that might usefully be examined.

Graph for Table 7 Reductions in school fees
(number of pupils) – 2020/2021 to 2024/2025



As shown in Table 7, the number of pupils granted a reduction in school fees was highest in the 2020/2021 school year. It then declined in 2021/2022, followed by a slight increase in 2022/2023, and subsequently remained stable.

In 2020/2021, 157 pupils received a fee reduction. This number decreased to 149 pupils in 2021/2022, then increased to 153 in 2022/2023. It remained stable at 153 pupils in both 2023/2024 and 2024/2025 school years.

The School of Karlsruhe recorded the highest proportion of fee reductions among Category III pupils, with 9.75% receiving a reduction in the 2024/2025 school year. The School of Mol, School of Brussels II, School of Brussels IV, School of Varese and School of Munich followed, with proportions of 7.05%, 6.25%, 4.35%, 3.49% and 3.39%, respectively.

In 2024/2025, 3.55% of all Category III pupils across the system received a fee reduction, representing a slight increase compared to the proportion observed in 2023/2024 (3.48%).

Table 8: Reductions in School fees (Euro) – 2020/2021 to 2024/2025

Table 8 Reductions in school fees (euro) – 2020/2021 to 2024/2025							
Schools	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25	5 year change %	23/24 to 24/25 change %
Alicante	21.282	11.663	4.247	19.785	4.520	-78,76%	-77,15%
Bergen	41.299	38.303	35.804	10.208	19.430	-52,95%	90,35%
Brussels I	11.088	5.678	9.120	5.907	-	-100,00%	-100,00%
Brussels II	-	-	-	7.466	9.560	100,00%	28,05%
Brussels III	-	-	2.864	-	-	NA	NA
Brussels IV	10.020	5.678	16.216	23.695	6.407	-36,06%	-72,96%
Frankfurt	10.918	13.055	1.898	845	6.025	-44,81%	613,41%
Karlsruhe	119.558	124.718	160.614	219.535	229.613	92,05%	4,59%
Luxembourg I	5.344	-	-	-	-	-100,00%	NA
Luxembourg II	-	-	-	-	-	NA	NA
Mol	183.667	197.563	203.552	202.603	165.137	-10,09%	-18,49%
Munich	52.219	37.244	55.948	56.137	72.173	38,21%	28,57%
Varese	122.590	147.298	114.961	83.990	60.778	-50,42%	-27,64%
Total	577.985	581.199	605.224	630.171	573.644	-0,75%	-8,97%
Figures 20/21 to 23/24 provided on 19/11/2025 by ICT Unit							
Figures 24/25 provided on 19/11/2025 by ICT Unit and confirmations from Schools in 1-2/2026							

In the 2024/2025 school year, the total revenue foregone due to fee reductions amounted to €574k, representing a decrease of 0.75% over the past five school years.

The School of Luxembourg I did not grant any fee reductions during the last four school years, while the School of Luxembourg II did not grant any reductions during the past five school years. Similarly, the School of Brussels III did not grant any fee reductions in the last two school years, and the School of Brussels I did not grant any reductions in the 2024/2025 school year.

The Schools of Alicante, Bergen, Brussels IV, Frankfurt, Mol and Varese recorded a decrease in the total amount of fee reductions over the past five school years.

The largest increase in absolute terms over the same period (+€110k / +92.05%) was observed at the School of Karlsruhe, which also reported an increase of €10k (+4.59%) compared to the previous school year. Overall, the School of Karlsruhe has experienced growth in the number of Category III students over the past five years, from 580 pupils in 2021 to 687 pupils in 2025. The School of Munich and the School of Brussels II also recorded increases over the past five years, amounting to €20k (+38.21%) and €9.5k (+100%), respectively. Compared to the previous school year, the Schools of Munich and Bergen reported increases of €16k (+28.57%) and €9k (+90.35%), respectively.

Overall, across the entire system, the total amount of fee reductions (in €) decreased by 8.97% compared to the previous school year, representing a reduction of €56.5k.

Graph for Table 8 Reductions in school fees (euro) –
2020/2021 to 2024/2025

